



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00712510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAFF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAFF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 09 - Analyse des Besoins Sociaux 2022

Délibération n° 2023/007125

Analyse des Besoins Sociaux 2022

Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	23/03/2023	Favorable unanime

Résumé :

Depuis la Loi NOTRe du 7 août 2015, la présentation annuelle de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) ne constitue plus une obligation des CCAS, à l'exception de l'ABS réalisée au moment du renouvellement des mandats des conseils municipaux. Pour autant, le CCAS de la Ville de Besançon continue de produire chaque année une ABS, démarche dans laquelle il est engagé depuis 2004. L'ABS est présentée en début d'année afin de rapprocher les éléments du diagnostic de l'ABS du Débat d'Orientations Budgétaires. En effet, l'ABS a vocation à aider les élus et administrateurs dans le choix des orientations de l'action sociale.

Après la thématique de la jeunesse développée en 2021, l'ABS 2022 présente un focus sur le sport.

1. Contexte et enjeux

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a pour objectif de faciliter la compréhension des besoins existants ou à venir des populations sur le territoire communal. C'est un document d'analyses des problématiques sociales qui vise à approfondir la connaissance des élus, des services, des partenaires institutionnels et associatifs sur les enjeux sociaux d'un territoire. L'ABS est également un outil d'aide à la décision permettant au CCAS d'établir la feuille de route des politiques sociales et d'assurer sa mission de coordination des interventions sociales. La réalisation d'une ABS annuelle ne figure plus au titre des obligations des CCAS depuis le vote de la loi Notre du 7 août 2015. Toutefois, le décret du 21 juin 2016, pris en application de la loi Notre, réaffirme le rôle structurant de l'ABS pour les CCAS. Le décret distingue deux types d'ABS :

- une ABS exhaustive réalisée dans l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux.
- des ABS complémentaires, facultatives proposées les années suivantes, qui intègrent des focus sur une thématique spécifique.

1.1 Temporalité de l'ABS

La collecte des données de l'ABS 2022 a été engagée au cours de l'année 2022 jusqu'au 31 janvier 2023. La synthèse et l'analyse des données recueillies jusqu'en début d'année 2023 a pour objectif d'éclairer le débat d'orientations budgétaires sur les politiques sociales de l'année à venir.

L'ABS 2022 a été réalisée à partir des données actualisées issues des sources suivantes :

- Les résultats du recensement de la population de 2019 (RP) de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Ces résultats sont publiés chaque année en milieu d'année pour l'année n-3. Il s'agit du recensement de la population de Besançon et de territoires de comparaison, Grand Besançon Métropole (GBM), département du Doubs, région Bourgogne Franche-Comté et de villes comparables à Besançon concernant la démographie, le logement, les revenus, l'activité économique.

- Les notes et analyses publiées par l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté sur les évolutions démographiques, sociales et économiques enregistrées avant et après le recensement de 2019.

- Les études de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Besançon Centre Franche-Comté (Audab) plus particulièrement « les situations de précarité énergétique et climatique dans le grand Besançon » de Janvier 2022 et « Analyse des pratiques sportives fédérales et de leurs équipements » de Juillet 2022.
 - Les notes de conjoncture de la Banque de France sur la situation économique régionale parues jusqu'en décembre 2022.
 - Les données et analyses de Pôle emploi sur la situation de la Demande d'Emploi Fin de Mois (DEFM) à Besançon et en proximité arrêtées au 31 décembre 2022 ainsi que les taux de chômage actualisés des Zones d'Emploi de Bourgogne Franche-Comté connues aux 31 janvier 2023.
 - Les statistiques annuelles de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs sur les prestations sociales délivrées aux habitants de Besançon et du grand Besançon, arrêtées au 31 décembre 2021. Les statistiques communales de l'année 2021 sont délivrées en juillet de l'année 2022 et les statistiques infra communales de l'année 2021 délivrées en novembre de l'année 2022. Ainsi que les notes et analyses présentées par la CAF sur l'évolution de ces dispositifs.
 - Les statistiques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Doubs pour Besançon et le Grand Besançon actualisées à la date de transmission sur l'accès aux droits et l'accès aux soins (juillet 2022).
 - Les données de Santé publique France sur le changement climatique mises à jour en avril et novembre 2022, Atmo septembre 2022.
 - Les résultats, statistiques, informations et analyses des administrations et services de la Ville de Besançon services de l'état civil, de Grand Besançon Métropole (besoins en logement novembre 2022).
- Cette liste n'est pas exhaustive, tout au long du document, le lecteur est orienté vers la source de la donnée, et sur des commentaires et analyses présentés par différents observatoires.

2. L'Analyse des Besoins Sociaux 2022

2.1 Contenu de l'ABS

L'ABS 2022 est constituée du cahier « les grandes thématiques » composé de 5 chapitres présentant le contexte socioéconomique, la démographie, les revenus et niveaux de vie, le logement et la santé. Le thème du Sport a été retenu au titre du focus 2022. Ce thème est abordé successivement dans chacun des chapitres de l'ABS.

Habituellement les fiches quartiers de l'Observatoire Socio-Urbain (OSU) de l'Audab sont annexées à l'ABS. Ces fiches présentent les données et les évolutions de chacun des quartiers bisontins à l'échelle de l'iris, plus petite échelle statistique disponible. La présentation de ces fiches quartiers dans le calendrier est modifiée pour tenir compte des visites de quartiers de Madame la Maire présidente qui doivent se tenir au cours de l'année 2023. Elles seront disponibles sur le site du CCAS à mesure de leur réalisation. Ces fiches seront présentées en totalité accompagnées d'une synthèse de l'évolution de l'ensemble des quartiers de Besançon dans l'ABS 2023.

2.2 Elaboration de l'ABS

La Mission d'appui de la direction générale du CCAS pilote la réalisation de l'ABS, de la collecte des données à leur analyse par thématique. La Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon réalise le chapitre V sur la thématique santé. La Direction des Sports de la Ville de Besançon a assisté la mission d'appui du CCAS dans l'élaboration du focus sport.

De nombreux services de l'Etat, du Département, de Grand Besançon Métropole et de la ville contribuent à alimenter les données et analyses des territoires : l'Insee, Pôle Emploi, l'Office Français de l'immigration et de l'intégration, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'allocations familiales,

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mission Locale...ces organismes apportent gracieusement soutiens, conseils et analyses tout au long du processus d'élaboration de l'ABS.

L'ABS se veut contributive, informative et comparative. C'est pourquoi ce document réunit des chiffres de différents territoires, d'abord un panel de comparaison composé de villes françaises aux caractéristiques similaires à Besançon (Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Limoges, Metz, Orléans, Rouen et Tours) et suivi d'un second panel qui comprend l'environnement proche de Besançon tels que le Grand Besançon, les villes de Dijon et Mulhouse. Ces données sont complétées des valeurs observées aux échelles nationales, départementales et régionales.

2.3 Les principaux enseignements de l'ABS 2022

Contexte socioéconomique

En janvier 2022, malgré de fortes tensions à l'international sur le marché des matières premières et de l'énergie, les indicateurs économiques français sont au vert. En février 2022, l'invasion russe en Ukraine ralentit le retour à la croissance. Dès le mois d'avril 2022, le taux de croissance du PIB en Europe est revu à la baisse. La France moins dépendante que ces voisins au niveau de l'énergie, est moins affectée. Pour autant, la flambée des prix de l'énergie impacte fortement les coûts de production et de transport. Dans ce contexte perturbé, en décembre 2022, les indicateurs socioéconomiques affichent des valeurs inédites : un taux de chômage à son niveau le plus bas depuis 2008, il est de 6 % pour la zone d'emploi de Besançon au 3^{ème} trimestre 2022, une inflation supérieure à 6 % pour l'année 2022, elle n'a jamais été aussi élevée depuis 1985.

Démographie

Entre les recensements de 2013 et 2019, Besançon gagne 960 habitants. Le solde naturel positif soutien encore la croissance de la population bisontine. Toutefois, dans un avenir proche, le nombre de décès recensés chaque année devrait dépasser celui des naissances. En 2019, la moyenne d'âge à Besançon est de 39,1 ans, soit 1,2 an de plus qu'en 2008 où l'âge moyen était de 37.9 ans. La tranche d'âge des 15-29 ans demeure la tranche d'âge la plus importante représentant 28,8 % de la population de Besançon. Au cours des 10 dernières années la part des 15-29 ans a diminué de un point. A l'inverse, la part des plus de 60 ans a progressé de plus de 3 points sur la même période. Pour évoquer l'augmentation de l'effectif des séniors, on parle aujourd'hui de gérontocroissance. Ce terme permet de différencier l'évolution du nombre de personnes âgées sur un territoire du vieillissement de sa population. Un territoire peut être vieillissant, même si l'effectif des personnes âgées ne progresse pas, si les jeunes en partent.

Les ménages d'une seule personne représentent la majorité des ménages bisontins, 54.4 %.

Même si l'effectif des personnes vivant seules ne représente qu'un tiers de la population, cette caractéristique des ménages bisontins se confirme au cours des dix dernières années. La catégorie des ménages d'une personne a progressé de 3 points sur cette période, notamment auprès des jeunes de moins de 25 ans.

Revenus et niveaux de vie

En 2019, les revenus d'activité représentent 69,6 % du revenu disponible des ménages, suivi des revenus issus des pensions et des retraites pour 29,7 % puis des prestations sociales pour 9,6 %. De 2018 à 2019 les revenus d'activité diminuent de près d'un point alors que les revenus issus des prestations sociales progressent de 0,8 %. Le taux de pauvreté moyen à Besançon est de 22 %. Ce taux est stable depuis plus de 3 ans. Toutefois, si le taux moyen de pauvreté est stable, il varie et évolue selon les tranches d'âge : le taux de pauvreté des moins de 30 ans qui avait atteint 36 % en 2018, diminue de un point en 2019, le taux de pauvreté des personnes de plus de 75 ans passe de 7,6 % en 2015 à 10 % en 2019.

A Besançon, comme partout en France, les ménages doivent composer avec l'augmentation des prix à la consommation. Les structures de consommation peuvent différer d'un ménage à l'autre, les ménages ne sont pas tous touchés de la même façon. L'énergie contribue principalement à ces différences, et dans une moindre mesure l'alimentation. En décembre 2022, les prix de l'alimentation

augmentent de 12,1 %, avec en tête les produits laitiers et les œufs (+16,9 %) la viande (+14 %) le pain et les céréales (+12,1 %). L'inflation sur les produits frais ralentit en décembre, après la forte inflation constatée en novembre : +21% sur les légumes, +7,5 % sur les fruits.

En 2022, la fréquentation moyenne des distributions alimentaires de Besançon était de 1 940 ménages par semaine, en 2021 cette même fréquentation était de 1 739 ménages par semaine.

Logement, habitat et quartiers

La taille des ménages se réduit, en conséquence, l'effectif des ménages évolue plus rapidement que la population. Même si le nombre de logements augmente plus rapidement que l'effectif des ménages, le parc de logements disponibles demeure insuffisant pour répondre aux besoins actuels.

Plus de la moitié des demandes de logements locatifs publics du Doubs concernent le grand Besançon, 90 % des logements locatifs publics de GBM se situent à Besançon. Au cours de l'année 2022, plus de 6 000 demandes de logement social (mutations comprises) ont été enregistrées auprès de GBM. Au 30 novembre 2022, 34 % d'entre elles datent de plus de 12 mois.

Le logement représente le premier poste de dépenses des ménages, devant l'alimentation et les transports. En 2020 en France, 28,4 % des dépenses des ménages sont allouées au logement. En 2022, l'augmentation des prix de l'énergie participe à hauteur de 15,1% au taux de l'inflation. Malgré la mise en place du bouclier tarifaire, la hausse du prix de l'énergie impacte fortement les budgets des ménages français.

Entendu comme la part des ménages dont les dépenses énergétiques sont supérieures à 8 % des revenus, en 2018 la précarité énergétique des ménages est évaluée à 18,6 % en Bourgogne Franche-Comté, 16 % dans le Doubs et à 14,9 % à Besançon. Parmi les facteurs qui expliquent la précarité énergétique, l'ancienneté du parc représente la 1^{ère} cause. 45 % des logements du parc de logements de Besançon ont été réalisés avant 1970. Le parc social est réputé moins énergivore et plus protecteur que le parc privé, 44 % des logements sociaux du Grand Besançon entrent dans les classes énergétiques de niveau A à C, dont 13 % dans les classes A et B. Toutefois, 56 % des logements sociaux présentent une faible efficacité énergétique. L'impact de l'augmentation du prix de l'énergie devrait avant tout toucher les ménages les plus pauvres, locataires de passoires thermiques, principalement dans le secteur privé. Elle devrait également concerner les locataires des bailleurs sociaux.

Santé

Les impacts du changement climatique sur notre santé sont aujourd'hui mesurables et quantifiables. La présence du moustique tigre, l'allongement de la durée de présence des tiques, les canicules qui se succèdent ...font partie de l'accroissement des risques en santé que déclenche le réchauffement climatique sur notre territoire. Le 20 juillet 2022, l'impact des incendies dans le sud-ouest a été observé à Besançon où le niveau de particules dans l'air a atteint un pic à un niveau très proche du seuil de déclenchement d'un épisode de pollution. Le contrat local en santé intègre désormais les contextes sociaux et environnementaux dans le cadre des actions prévention- santé aux bénéfices des habitants de Besançon et du Grand Besançon.

Pour répondre aux besoins en santé de la population, en complément des services de santé publics, 1 232 professionnels de santé libéraux exercent dans le Grand Besançon, dont 902 sont installés à Besançon. Besançon est bien doté en offres de soins malgré des disparités importantes selon les spécialités. Les acteurs médicaux sociaux alertent notamment sur la difficulté d'accès aux dentistes, orthophonistes, et pédopsychiatres.

En juillet 2022, la part des affiliés bisontins de la CPAM sans complémentaire santé est plus élevée à Besançon, 13,7 %, que dans le département du Doubs, 11,2 %. Toutefois, l'écart se réduit sensiblement, en une année, la part des affiliés sans complémentaire santé diminue de - 0,6 point à Besançon et de - 0,4 point pour le département du Doubs.

Sports

En 2022, le Recensement des Equipements Sportifs du Ministère des Sports dénombre à Besançon 250 équipements auxquels il convient d'ajouter les sites dédiés aux sports de pleine nature (parcours de trail, Vtt...). Les dispositifs locaux en faveur de la pratique sportive : soutiens aux clubs, sensibilisation des plus jeunes, développement de l'accessibilité physique et financière, animations grand public, manifestations... ne font pas défaut.

Pourtant, les bisontins, comme tous les français, ne font pas suffisamment de sport. En 2018, le taux de pratique sportive est de 66% en France. Une pratique sportive bien insuffisante selon les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et de l'Alimentation.

Alors que la diversification des activités, les nouvelles formes de pratiques, la démocratisation des tarifs favorisent le sport pour tous, le sport d'aujourd'hui n'échappe pas aux contraintes liées au contexte social et économique: le genre, le niveau de diplôme, le niveau de revenus, les habitudes culturelles... favorisent ou entravent la pratique sportive.

Les pratiques sportives ont évolué au cours des dernières années, avec une accentuation suite à la crise COVID. Le sport en club à horaires fixes dans des espaces dédiés, n'est plus le modèle dominant, le sportif d'aujourd'hui recherche la détente et l'amusement avant la compétition et la performance.

Ainsi, les informations disponibles sur la pratique sportive fédérale précisent que seulement 1 sportif sur 4 en France, 1 sur 5 à Besançon, est titulaire d'une licence fédérale. En 2019 à Besançon 20,22 % de la population est titulaire d'une licence fédérale, un taux inférieur à la moyenne nationale, 26,3 %. La part des femmes parmi les licencié-e-s est de 39 %, un taux équivalent à la moyenne nationale. Toujours pour Besançon, c'est entre 10 et 14 ans que l'on compte le plus grand nombre de licenciés, ils représentent 1/5^{ème} des licenciés. Après 15 ans l'effectif de licenciés décroît avant une légère reprise après 60 ans. Parmi les sports comprenant le plus grand nombre de licenciés à Besançon : le football se situe en tête, suivi du handball, du tennis et de l'équitation. La présence du hand-ball en deuxième position est une spécificité bisontine, sans aucun doute liée à la structuration de cette discipline sur notre territoire.

Après la crise sanitaire de 2020, la forte diminution de la pratique sportive fédérale est préoccupante. En 2021, le nombre de licences sportives diminue de -17 % en France par rapport à 2020. A Besançon, la baisse des effectifs licenciés est de - 15 % pour l'ensemble des pratiques, avec des écarts importants selon la nature des activités - 42 % en lutte, - 91 % en boxe, + 31 % en escalade. Toutefois, la crise sanitaire a favorisé les pratiques sportives autonomes et libres, des pratiques associées à un mode de vie sain, en 2020, 11 % des français ne pratiquent pas d'activité sportive de façon régulière mais se déplacent de façon active, ils n'étaient que 9 % en 2018.

La contribution du sport au bien-être et à la santé est reconnue, l'inactivité physique apparaît comme la première cause de mortalité évitable devant le tabagisme. Ainsi, les problématiques de surpoids et d'obésité sont aujourd'hui aggravées par la diminution des activités physiques et l'augmentation de la sédentarité au cours de la crise sanitaire. Sans des initiatives fortes telles que celles portées par l'association Bouge + à Planoise et avec l'appui de nombreux partenaires, la sédentarité pourrait connaître, à Besançon comme ailleurs en France, une augmentation très inquiétante.

A Besançon, le dispositif PASS (Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé) bénéficie de 3 maisons sport santé, 82 créneaux de pratiques sportives et 12 structures conventionnées. L'usage du sport sur ordonnance prescrit par une centaine de médecins bisontins est encore trop confidentiel, même si le département du Doubs concentre à lui seul 41 % des bénéficiaires de la région.

2.4 Diffusion de l'ABS 2022

L'ABS du CCAS est une ABS partagée, à la fois avec les services de la Ville et de Grand Besançon Métropole. Cette ABS est également partagée dans le cadre de la construction du projet social du CCAS, à commencer par les associations qui œuvrent en matière d'action sociale.

L'ABS a vocation à être diffusée largement, non seulement auprès des décideurs pour les éclairer dans leurs choix, mais également auprès des professionnels et bénévoles de l'action sociale et de façon plus large les acteurs du vivre ensemble au quotidien dans les quartiers.

Le cahier « les grandes thématiques » a pour ambition de proposer au plus grand nombre une information claire et accessible sur les situations de vulnérabilité à Besançon.

L'ABS « les grandes thématiques » est disponible en version papier et dématérialisée.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

**CC
AS**

Besançon

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX **2022**

**5 GRANDES THÉMATIQUES
+ FOCUS SPORT**



1

CONTEXTE
SOCIO-ÉCONOMIQUE
pages 4-11

2

DÉMOGRAPHIE,
POPULATION
pages 12-19

3

REVENUS
ET NIVEAUX DE VIE
pages 20-29

4

HABITAT
ET LOGEMENT
pages 30-39

5

SANTÉ &
ACCÈS AUX SOINS
pages 40-51

SOURCES DOCUMENTAIRES ET REMERCIEMENTS

La collecte des données de l'ABS 2022 a été engagée au cours de l'année 2022 jusqu'au 31 janvier 2023. La synthèse et l'analyse des données recueillies jusqu'en début d'année 2023 a pour objectif d'éclairer le débat d'orientations budgétaires sur les politiques sociales de l'année à venir.

L'ABS est élaborée à partir de données issues de différents observatoires qui, chacun, s'adosent à des temporalités spécifiques, il s'agit principalement :

- Des résultats du recensement de la population de 2019 (RP) de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Ces résultats sont publiés chaque année en milieu d'année pour l'année N-3. Il s'agit du recensement de la population de Besançon et de territoires de comparaison, Grand Besançon Métropole, département du Doubs, région Bourgogne-Franche-Comté et de villes comparables à Besançon concernant la démographie, le logement, les revenus, l'activité économique.
- Des notes et analyses publiées par l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté sur les évolutions démographiques, sociales et économiques enregistrées avant et après le recensement de 2019.
- Des études de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB), plus particulièrement « les situations de précarité énergétique et climatique dans le grand Besançon » de janvier 2022 et « Analyse des pratiques sportives fédérales et de leurs équipements » de juillet 2022.
- Des notes de conjoncture de la Banque de France sur la situation économique régionale parues jusqu'en décembre 2022.
- Des données et analyses de Pôle emploi sur la situation de la Demande d'Emploi Fin de Mois (DEFM) à Besançon et en proximité arrêtées au 31 décembre 2022 ainsi que les taux de chômage actualisés des Zones d'Emploi de Bourgogne-Franche-Comté connues au 31 janvier 2023.
- Des statistiques annuelles de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs sur les prestations sociales délivrées aux habitants de Besançon et du Grand Besançon, arrêtées au 31/12/2021. Les statistiques communales de l'année 2021 sont délivrées en juillet de l'année 2022 et les statistiques infra-communales de l'année 2021 sont délivrées en novembre 2022. Ainsi que les notes et analyses présentées par la CAF sur l'évolution de ces dispositifs.
- Des statistiques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Doubs pour Besançon et le Grand Besançon actualisées à la date de transmission sur l'accès aux droits et l'accès aux soins (juillet 2022).
- Des données de Santé Publique France sur le changement climatique mises à jour en avril et novembre 2022, Atmo Bourgogne-Franche-Comté de septembre 2022, du registre des tumeurs du Doubs, avril 2022.
- Des résultats, statistiques, informations et analyses des administrations et services de la Ville de Besançon services de l'état civil, de Grand Besançon Métropole (besoins en logement novembre 2022).
- Des services mutualisés Ville/GBM/CCAS, de la documentation et de l'information géographique pour la recherche et le traitement des informations essentielles à la compréhension et l'analyse des problématiques sociales actuelles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Tout au long du document, le lecteur est orienté vers la source de la donnée, et sur des commentaires et analyses présentés par différents observatoires.

Pour la réalisation de l'ABS, le CCAS bénéficie des précieux concours, aides et assistances des services de l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté, de Pôle Emploi, de la CAF, de la CPAM, de Santé publique France, de l'AUDAB, de GBM, du Registre des Tumeurs... qu'ils soient ici sincèrement remerciés.

QUELQUES MOTS et plus

Madame, Monsieur,
Chères Bisontines et Bisontins,

Notre rôle en tant qu'élu-e-s est de **rendre concret un projet de société répondant aux questions du quotidien** comme aux enjeux globaux et ce, à l'échelle du quartier et de la ville. Un de ces enjeux, crucial pour l'ensemble des élu-e-s, est **la résorption des inégalités sociales**, en nous appuyant sur le riche héritage de notre territoire en matière d'action sociale.

Force est de constater que ces dernières années ont été particulièrement difficiles. Elles ont fortement amplifié les fractures sociales. Elles ont rendu plus fragile une part importante de notre population en **impactant fortement les plus vulnérables d'entre nous, les conduisant à cumuler les facteurs de risques sociaux et de santé**. Pour éviter de déstabiliser plus encore notre société, notre ville, nos vies, il est nécessaire **de protéger, de prendre soin et d'accompagner au mieux les habitantes et habitants** dans les difficultés du quotidien. C'est pour cela que nous mettons en œuvre une politique sociale volontariste de lutte contre ces inégalités, de lutte contre la pauvreté tout en promouvant l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux droits.

Les actions en ce sens constituent notre projet social porté par notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Atteindre ces objectifs et évaluer l'efficacité de notre politique nécessitent une bonne connaissance et une compréhension précise du contexte social de notre ville. C'est l'objet même de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Publiée annuellement (au-delà de l'obligation réglementaire d'une publication tous les 5 ans), **cette « photographie dynamique » du contexte social bisontin nous permet de construire une politique réactive** au plus proche des attentes de nos concitoyens. L'Analyse des Besoins Sociaux est un outil d'aide à la décision important sur lequel les services du CCAS et de la Ville de Besançon s'appuient pour assurer leurs missions et ils ne sont pas les seuls. En effet, l'action publique sociale construite dans l'intérêt de toutes et de tous ne peut être efficace sans un travail collectif et coordonné.

C'est conscient de cela que l'élaboration de **ce document s'appuie sur une large collaboration menée année après année** avec les services de la Ville, de Grand Besançon Métropole, du Département du Doubs, de l'État, de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, de l'INSEE, de la Mission Locale du Grand Besançon, de Pôle Emploi, de Santé Publique France et de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Ils sont indispensables à la réalisation de cette ABS et nous tenons à les remercier pour leurs contributions toujours plus nombreuses.

Chaque édition de l'ABS met en avant une thématique particulière, après avoir traité de l'isolement, de la crise sanitaire et de la jeunesse, l'ABS 2022 présente un focus sur la thématique du sport. **Le sport est en effet un des facteurs d'intégration et sa pratique peut constituer un véritable tremplin d'insertion**. Les activités sportives favorisent la connaissance de soi, le lien, la vie sociale, et ce quelles que soient nos différences. Cette thématique avait donc toute sa place dans cette ABS.

L'Analyse des Besoins Sociaux a vocation à être largement partagée, n'hésitez pas à l'étudier et à la diffuser.

Bonne lecture.

Anne VIGNOT

Maire de Besançon
Présidente du CCAS

Sylvie WANLIN

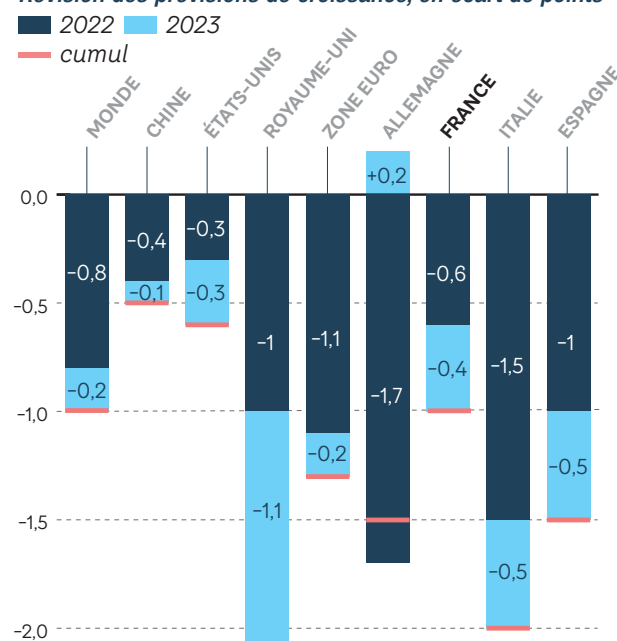
Adjointe à la Maire à la Solidarité
Vice-Présidente du CCAS

1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

UNE CROISSANCE LIMITÉE SUR FOND DE CRISE MONDIALE¹

Bien qu'éloignées des causes de la récession économique de 2008, les crises actuelles et successives secouent toutes les économies mondiales. Crise sanitaire persistante en Chine en 2021 et 2022, invasion russe en Ukraine en 2022, flambée des prix... conduisent le Fonds Monétaire International (FMI) à revoir à la baisse ses prévisions de croissance mondiale en mai 2022 : -0,8 point pour 2022, et -0,2 point pour 2023.

Révision des prévisions de croissance, en écart de points¹



Les conséquences du conflit russo-ukrainien sont plus marquées en Europe que partout ailleurs, à des degrés différents selon la dépendance de chaque pays aux approvisionnements russes en hydrocarbures et gaz. En mai 2022, le FMI estime que la France est le pays d'Europe qui s'en sort le mieux et corrige ses prévisions de croissance à -0,6 points pour 2022 et -0,4 pour 2023.

L'INFLATION DÉPASSE LES 6 % EN 2022²

Corollaire des tensions qui pèsent sur les marchés des matières premières et de l'énergie, l'inflation, qui s'annonce dès fin 2021, s'accélère en 2022 pour atteindre un niveau inédit depuis 1985. Malgré les mesures mises en place par l'État français pour atténuer les conséquences de la flambée des prix de l'énergie (bouclier tarifaire, remises à la pompe...), la hausse des coûts pèse sur l'industrie, les services et sur les denrées alimentaires. En un an, l'indice des prix à la consommation augmente de 6,2 %. La plus forte hausse est visible en octobre 2022, 1 % sur un mois. En cause, la montée des prix de l'alimentation (+12 %) et de l'énergie (+19 %³) au second semestre 2022.

UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE QUI A DU MAL À REBONDIR DANS CE CONTEXTE DE CRISE

En 2020, l'INSEE estime le PIB par habitant en France à 34 100 € par an⁴, avec une disparité prononcée entre les régions : 57 600 € en Île-de-France, 27 000 € en Bourgogne-Franche-Comté. La région BFC se situe en fin de classement, devant les Hauts-de-France et la Corse. Cet écart illustre l'inégale répartition des richesses dans l'Hexagone. En 2017, l'Île-de-France abrite 43 % des Français appartenant à un ménage « à très hauts revenus », soit 276 000 personnes. En Bourgogne-Franche-Comté, 16 000 personnes vivant dans 7 600 ménages disposent de très hauts revenus (0,6 % de la population française). La majorité de ces ménages se situe en Côte d'Or et le long de la frontière Suisse dans le Doubs.



UNE TRÈS HAUT REVENU correspond à un revenu de 9 660 € par mois pour une personne seule, avant paiement des impôts directs et versements des prestations sociales non contributives (INSEE, mai 2021).

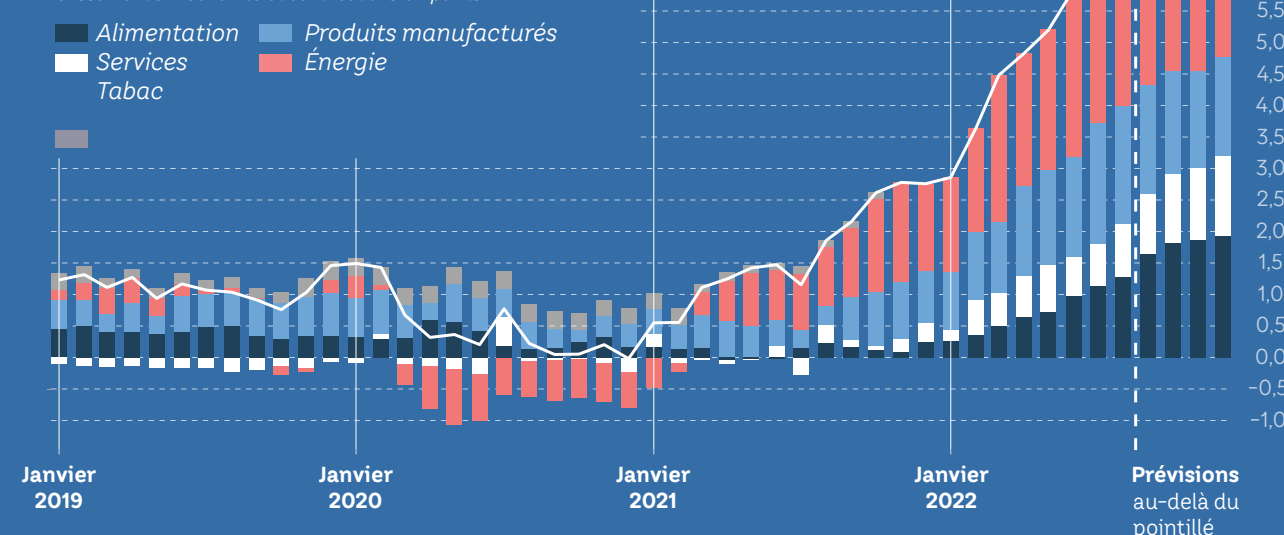
SOURCES : 1. FMI, World Economic Outlook database: April 2022 ; INSEE, Point de conjoncture, 7 septembre 2022 - 2. INSEE, Point de conjoncture, 07/09/2022 ; INSEE, Informations rapides, 13/02/2023 - 3. Indice d'inflation intégrant les mesures de protection tarifaire - 4. INSEE, Comptes régionaux 2014, estimations de population moyennes en 2020, estimées au 1^{er} janvier 2022



L'INFLATION est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

+6 %
hausse de l'indice des prix à la consommation en 2022

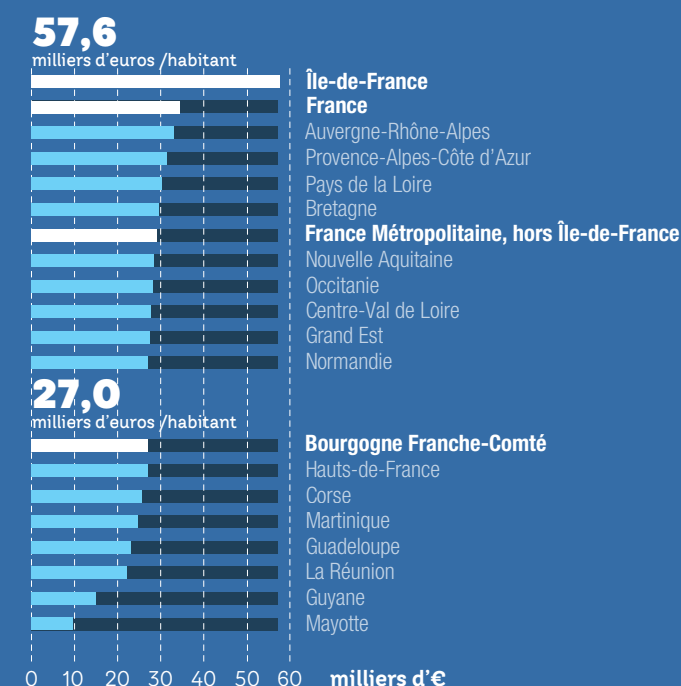
Inflation d'ensemble et contributions par poste⁵
Glissement annuel en % et contributions en points



Même s'il est commun que les capitales attirent les plus hauts revenus, d'autres éléments expliquent une telle disparité. En premier lieu, la structure de l'économie de la région : ce sont les activités tertiaires les plus créatrices de richesses, ce dont la région est peu pourvue. À l'inverse, les secteurs industriel et agricole à faible valeur ajoutée sont plus présents que dans les autres régions françaises. Depuis les années 2000, la Bourgogne-Franche-Comté affiche l'un des plus faibles taux de croissance de toutes les régions françaises (inférieur à 0,5 %) en raison d'une faible croissance du PIB par emploi et d'un faible ratio emploi par habitant. La région souffre également de la proximité de voisins attractifs : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Suisse, qui attirent les hauts "potentiels" aux salaires élevés. Le vieillissement de la population et la part importante de retraités dont les revenus sont peu élevés expliquent également ce mauvais classement.

L'INSEE nuance ces résultats en rappelant que la région présente un PIB équivalent à celui de la Slovaquie, 75 milliards d'euros, et que le PIB par habitant est semblable à celui de l'Italie.

PIB par habitant en 2020⁶



SOURCES : 5. INSEE, Point de conjoncture, 7 septembre 2022 - 6. INSEE, Comptes régionaux 2014, estimations de population moyennes en 2020, estimées au 1^{er} janvier 2022

ACTIVITÉS, CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

CROISSANCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SALARIÉES

L'année 2022 confirme la reprise de l'activité économique engagée fin 2021 en Bourgogne-Franche-Comté. Le rythme de production rejoint celui enregistré en 2019 avant la crise sanitaire. Une reprise confirmée par les données enregistrées dans le bassin d'emploi de Besançon où les principaux indicateurs sont au vert en décembre 2022 : baisse du chômage et de la demande d'emploi, augmentation de l'emploi salarié¹.

Au 3^e trimestre 2022 dans le bassin d'emploi de Besançon, l'URSSAF recense 69 900 emplois. Le poids des services est supérieur à la moyenne régionale (56 % contre 52 %) au contraire de celui de l'industrie (21 % contre 23 %). Sur un an, l'emploi salarié progresse de 2 %, soit 1 485 emplois supplémentaires, contre 1 % en région. Le secteur des services est créateur d'emplois, avec une progression de 3 % sur un an, soit 1 006 emplois supplémentaires.

LES PROJETS D'EMBAUCHE DANS LE BASSIN DE BESANÇON

En 2022, 30 % des structures du bassin d'emploi de Besançon projettent de recruter, une proportion en hausse comparée à 2021 (23,8 %). Les employeurs du bassin d'emploi de Besançon prévoient près de 10 120 embauches dans l'année, soit plus de la moitié des projets recensés dans le Doubs. En tête, les services, avec 64 % des embauches annoncées dans le bassin de Besançon pour les métiers de la vente (59 % dans le Doubs), du tourisme et des services (34 %), devant les métiers du social ou médico-social (18 %) et les postes d'ouvriers dans l'industrie (14 %). Les métiers de l'aide à domicile et aide-ménagère arrivent en 12^e position avec 200 projets de recrutement dans l'année.

Répartition des projets d'embauche selon les postes les plus recherchés en 2022, dans le bassin d'emploi de Besançon²
(Pour 10 120 projets)

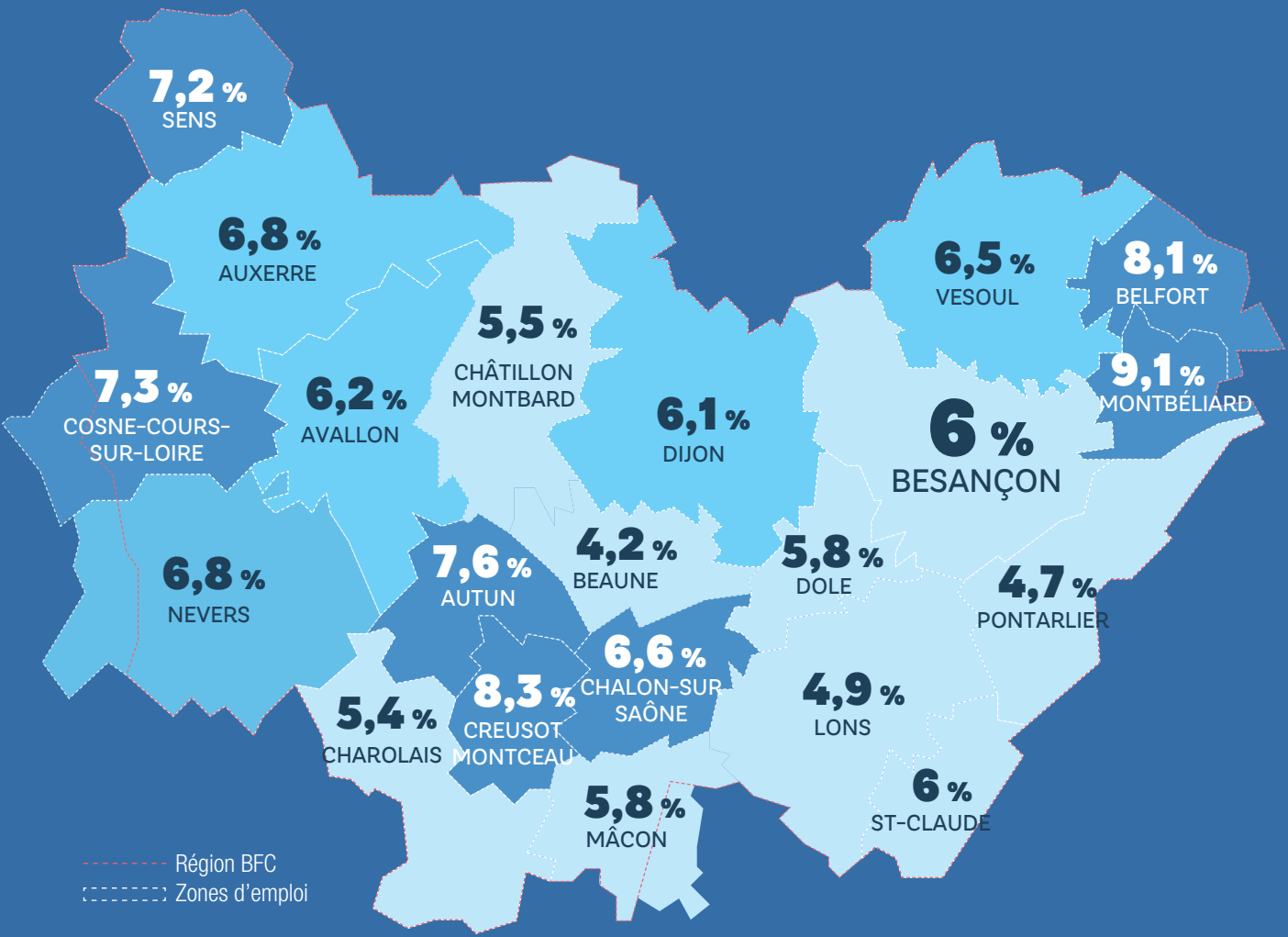


L'AIDE À DOMICILE, UN MÉTIER EN TENSION³

En 2017, l'aide à domicile comptabilise 12 700 salariés pour toute la région. 86 % sont en CDI, dont 76 % en contrat à temps partiel, et 97 % des postes sont occupés par des femmes. À cette date, le Comité Économique Social et Environnemental annonce que le taux de départ à la retraite en 2020 atteindra 48 %, compte-tenu du fait que 45 % des salariés ont plus de 45 ans. Au niveau national, les estimations tablent sur plus de 300 000 emplois à pourvoir en 2030. La crise sanitaire de 2020 a amplifié la pénurie de main d'œuvre dans ce secteur où les besoins ne cessent de se développer du fait du vieillissement de la population, avec, à la clé, des questions à résoudre, tels que le niveau de rémunération ou l'organisation du temps de travail et les déplacements, et ce, afin de stabiliser les effectifs après embauche.

SOURCES : 1. Pôle emploi / Statistique du Marché du Travail - 2. Pôle Emploi, Enquête sur les besoins en main d'œuvre, projet de recrutement par bassin, Département du Doubs, 2022- 3. CESER Bourgogne-Franche-Comté, Difficultés de recrutement et métiers en tension : des défis à relever, juin 2017

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS AU 3^E TRIMESTRE 2022 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ¹



UN CHÔMEUR, au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Données comparatives au 3^e trimestre 2022

DOUBS	6,7 %
JURA	5,2 %
HAUTE-SAÔNE	6,5 %
TERRITOIRE DE BELFORT	8,4 %
RÉGION BFC	6,4 %
FRANCE MÉTROPOLITAINE	7,1 %

SOURCES : 1. INSEE, taux corrigés des variations saisonnières

TAUX DE CHÔMAGE AU 3° TRIMESTRE 2022

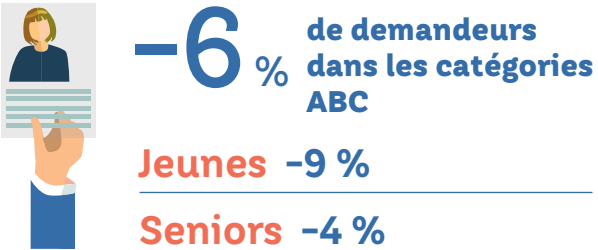
En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage au 3^e trimestre 2022 est de 6,4 %. Sur un an, il diminue de 0,4 point, et reste stable par rapport au 2^e trimestre. C'est au 4^e trimestre 2021 qu'il avait atteint son plus bas niveau depuis 2008, 6,2 %. Dans le Doubs, le taux de chômage est de 6,7 %. Bien que sous la barre des 7 % depuis le 4^e trimestre 2021, il demeure supérieur au taux régional, du fait d'un taux de chômage élevé dans la zone d'emploi de Montbéliard (9 %). Dans la zone d'emploi de Besançon, le taux de chômage est de 6 %. Sur un an, il a diminué 0,4 point et de 0,1 point au 3^e trimestre 2022. C'est au 4^e trimestre 2021 que le taux de chômage de la zone d'emploi de Besançon est passé sous la barre des 6 %.

Taux de chômage localisé par zone d'emploi¹

Données actualisées au 3 ^e trimestre 2022	2021				2022			ÉVOLUTION
Trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	3 ^e T. 2021/3 ^e T. 2022
BESANÇON	6,5	6,4	6,4	5,9	5,8	6,1	6	-0,4
PONTARLIER	6	5,7	5,6	5,1	4,9	4,7	4,7	-0,9
MONTBÉLIARD	10,3	10	10,1	9,5	8,9	9,1	9	-1,1
DOLE	6,1	6,2	6,1	5,4	5,5	5,8	5,8	-0,3
LONS-LE-SAUNIER	5,4	5,3	5,2	4,7	4,7	4,9	4,9	-0,3
VESOUL	6,6	6,6	6,7	6,2	6,2	6,5	6,5	-0,2
Doubs	7,5	7,4	7,4	6,8	6,6	6,8	6,7	-0,7
Bourgogne-Franche-Comté	6,8	6,8	6,8	6,2	6,2	6,4	6,4	-0,4
France Métropolitaine	7,9	7,8	7,8	7,2	7,1	7,2	7,1	-0,7

LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LE BASSIN DE BESANÇON ²

Évolution de la demande d'emploi dans le bassin d'emploi de Besançon de décembre 2021 à décembre 2022



Diminution de la demande d'emploi en catégories ABC

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC recule de 6 % en un an dans le bassin d'emploi de Besançon : 18 002 individus inscrits à fin décembre 2022. Ce nombre diminue de 5 % dans la région. Cette évolution est similaire pour les hommes et les femmes. La situation évolue plus favorablement pour les jeunes avec -9 % en un an, tandis que le nombre de seniors suit une baisse de seulement 4 %.

Les demandeurs d'emploi de 12 mois et +

Le bassin de Besançon compte 8 117 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (DELD), soit 45 % des inscrits en catégories ABC. Parmi ces demandeurs, 4 861 individus, soit plus de la moitié, ont plus de 2 ans d'ancienneté (DETLTD). 2 558 demandeurs d'emploi ont un droit ouvert au RSA (avec ou sans prime d'activité), soit 14 % des inscrits en catégories ABC. Ce nombre est en baisse de 12 % sur un an. Les résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) comptent pour 16 % des inscrits en catégories ABC, un nombre en baisse de 8 % en un an.

i **LE TAUX DE CHÔMAGE** comptabilise les personnes en âge de travailler (15 ans ou +) sans emploi, qui n'ont pas travaillé et sont en recherche d'emploi depuis un mois ou en ont trouvé un qui commence dans les 3 mois. **LA DEMANDE D'EMPLOI** recense les personnes inscrites en fin de mois à Pôle Emploi et qui respectent les conditions d'inscription. (Bureau International du Travail)

SOURCES : 1. INSEE-DREETS, Taux de chômage par zone d'emploi, 01/07/2022 - 2. Pôle emploi, STMT - Données brutes 4^e trimestre 2022

Évolution de la demande d'emploi dans le bassin de Besançon sur 1 an	BASSIN D'EMPLOI DE BESANÇON	Évolution	DOUBS	Évolution	BFC	Évolution
Données à fin décembre 2022	Inscrits	sur 1 an	Inscrits	sur 1 an	Inscrits	sur 1 an
CATÉGORIE A	9 393	-7 %	20 809	-10 %	101 556	-5 %
dont hommes	5 127	-7 %	11 211	-10 %	53 281	-6 %
dont femmes	4 266	-7 %	9 598	-9 %	48 275	-4 %
Moins de 25 ans	1 347	-5 %	2 792	-8 %	14 357	-3 %
25-49 ans	5 569	-8 %	12 259	-10 %	57 484	-5 %
50 ans et +	2 477	-6 %	5 778	-10 %	29 715	-7 %
CATÉGORIES BC	8 609	-4 %	18 821	-5 %	95 897	-5 %
dont hommes	3 941	-4 %	8 744	-4 %	42 778	-5 %
dont femmes	4 668	-4 %	10 077	-6 %	53 119	-6 %
Moins de 25 ans	990	-14 %	2 139	-15 %	11 282	-16 %
25-49 ans	5 514	-4 %	11 903	-6 %	58 561	-6 %
50 ans et +	2 105	0 %	4 779	3 %	26 054	1 %
CATÉGORIES ABC	18 002	-6 %	39 630	-8 %	197 453	-5 %
dont hommes	9 068	-6 %	19 955	-8 %	96 059	-5 %
dont femmes	8 934	-6 %	19 675	-7 %	101 394	-5 %
Moins de 25 ans	2 337	-9 %	4 931	-11 %	25 639	-9 %
25-49 ans	11 083	-6 %	24 162	-8 %	116 045	-5 %
50 ans et +	4 582	-4 %	10 537	-4 %	55 769	-3 %
DELD (1)	8 117	-14 %	18 231	-15 %	90 082	-12 %
dont DETLD (2)	4 861	-13 %	10 935	-13 %	53 525	-12 %
RSA	2 558	-12 %	4 934	-12 %	24 593	-7 %
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV)	2 964	-8 %	5 887	-6 %	19 965	-3 %

CATÉGORIES A : aucune activité dans le mois - B : demandeurs ayant exercé une activité réduite courte (78 h au moins au cours du mois) - C : demandeurs ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 h dans le mois) - (1) DELD : Demandeurs d'emploi de plus d'un an - (2) DETLD : Demandeurs d'emploi depuis 2 ans et +

La demande d'emploi à Besançon

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC recule de 6 % sur un an, soit 10 420 demandeurs d'emploi inscrits à fin décembre 2022. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est comparable à celle enregistrée dans le bassin d'emploi de Besançon. Le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans est en recul de 10 %. La demande d'emploi des seniors des catégories ABC est également en recul, mais à un rythme moins marqué, -5 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont en nette diminution : -25 % en un an. Fin décembre 2022, Besançon compte 890 demandeurs inscrits depuis plus de 2 ans (9 % des effectifs ABC).

1 550 demandeurs d'emploi ont un droit ouvert au RSA (avec ou sans prime d'activité), soit 15 % des inscrits en catégories ABC. Leur nombre est en baisse de 13 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi est également en baisse dans les Quartiers prioritaires de la ville : -9 %.

Évolution de la demande d'emploi à Besançon, en 1 an

MOIS DE DÉCEMBRE	2021	2022	Part	Évolution
Inscrits	Inscrits			
CATÉGORIE A	6 340	5 850		-7,7 %
dont hommes	3 560	3 280	56 %	-7,8 %
dont femmes	2 780	2 570	44 %	-7,5 %
Moins de 25 ans	910	830	14 %	-8,8 %
25-49 ans	3 910	3 630	62 %	-7,1 %
50 ans et +	1 520	1 390	24 %	-8,5 %
CATÉGORIES BC	4 750	4 570		-3,7 %
dont hommes	2 410	2 300	50 %	-4,5 %
dont femmes	2 340	2 270	50 %	-2,9 %
Moins de 25 ans	660	580	13 %	-12,1 %
25-49 ans	3 140	3 020	66 %	-3,8 %
50 ans et +	970	980	21 %	+1 %
CATÉGORIES ABC	11 090	10 420		-6 %
dont hommes	5 970	5 580	54 %	-6,5 %
dont femmes	5 120	4 850	47 %	-5,2 %
Moins de 25 ans	1 570	1 410	14 %	-10,1 %
25-49 ans	7 050	6 650	64 %	-5,6 %
50 ans et +	2 490	2 370	23 %	-4,8 %
CATÉGORIES ABC AVEC ANCIENNETÉ				
DELTLD (2 ans et +)	1 200	890	9 %	-25,8 %
RSA	1 780	1 550	15 %	-12,9 %
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV)				
QPV DE BESANÇON	-	2 964	28 %	-8 %
dont Planoise	-	1 934	18 %	-9 %

Nouveaux consommateurs, nouveau modèle économique

UNE PLACE POUR LE SECTEUR PRIVÉ, UNE CHARGE POUR LES POUVOIRS PUBLICS

La charte de l'Europe définit le sport comme suit : « Le sport renvoie à toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectifs l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux ». La représentation du sport comme contributeur de bien-être social explique que ce secteur soit avant tout subventionné par les pouvoirs publics. Toutefois, les motivations actuelles du public se sont éloignées des orientations initiales des clubs et associations qui privilégient le plus souvent l'entraînement pour la performance et la compétition.



32,5 millions
de Français
déclarent
pratiquer
un sport



66 %
optent pour
une pratique
autonome



24 %
choisissent la
pratique dans
un club ou une
association

Évolution des pratiques¹

Au cours des dernières décennies, les pratiques sportives ont évolué vers plus d'autonomie, que ce soit en pratique libre ou dans un cadre associatif ou public. L'objectif de la pratique sportive tend vers la détente, la santé et la remise en forme, avant la performance. Des changements qui s'expliquent en grande partie par l'évolution des profils des pratiquants : plus de femmes et de seniors figurent parmi les rangs des adeptes du sport. Ces nouveaux consommateurs expriment des attentes éloignées des possibilités des

structures associatives et publiques : amplitude horaire et flexibilité, proximité géographique, activités et tarification à la carte... attentes qui se heurtent au modèle de fonctionnement des structures associatives, dépendantes des structures publiques.

En 2018, 32,5 millions de Français déclarent pratiquer une activité sportive. Or, la France ne compte que 10,3 millions de licenciés en club (hors public scolaire). Selon l'INJEP en 2018, 66 % des Français optent pour une pratique autonome, 24 % choisissent la pratique en club ou en association. Entre ces deux publics, un nouvel acteur économique fait son entrée : les entreprises privées du sport qui, selon une hypothèse basse, représenteraient 8 % du marché du sport.

LES DÉPENSES SPORTIVES PUBLIQUES

Contribution des administrations locales

En 2020, les administrations dépensent 13,8 milliards d'euros en faveur du sport, en baisse de 2,3 % par rapport à 2019. L'État contribue pour moitié aux dépenses, soit 7 milliards d'euros dont 86 % sont consacrés à la rémunération des enseignants d'éducation physique et sportive. La dépense des administrations publiques locales (APUL) s'élève à 6,8 milliards d'euros, en baisse de 8,2 % par rapport à 2019, mais à même niveau de dépenses qu'en 2018. Les communes et intercommunalités contribuent pour 94 % du total (6,4 Md€), les régions et départements pour 6 % (0,4 Md€). Les dépenses d'investissements représentent 39 % du total, viennent ensuite les rémunérations (27 %) et les dépenses courantes (21 %).

Durant la dernière mandature (2014-2019), la part du sport dans le budget augmente de 2 % comparé à la mandature précédente, du fait d'une forte progression des investissements et d'une légère hausse des dépenses de fonctionnement.

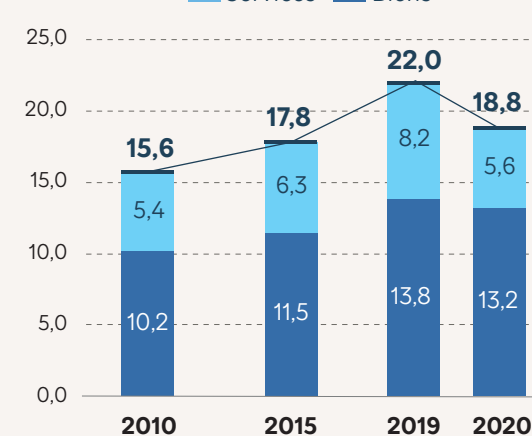
Ces dépenses ont permis de réaliser les travaux du programme Équip'Sport dont le principe général avait été validé en 2012 : le Pôle rugby des Orchamps pour 4 M€ inauguré en 2016, le terrain de football synthétique des Orchamps créé en 2017 pour 1 M€, le remplacement des synthétiques de Saint-Claude et Malcombe en 2017 pour 1 M€, la création du Centre des Cultures Urbaines aux Torcols pour 500 K€, l'accompagnement au financement de projets portés par les clubs sportifs (La Saint-Claude, extension de salle, et Besançon Tennis Club, rénovation des courts pour 0,5 M€) et la rénovation de la piscine de Chalezeule pour 4 M€ en 2019. Au cours du mandat actuel, 6 M€ ont été consacrés au plan de rénovation des gymnases pour 4 équipements utilisés près de 90 heures par semaine (Orchamps, Saint-Claude, annexe du Palais des sports et Malcombe).

LA DÉPENSE SPORTIVE DES MÉNAGES

Les dépenses sportives des ménages comprennent les biens (vêtements, accessoires et équipements) et les services sportifs (cotisations, licences, location et achat de billets d'événements sportifs). En 2020, après plusieurs années de hausse, la dépense sportive des ménages a brutalement chuté (-14,6 %) en raison de la crise sanitaire. Les services sportifs sont les premiers concernés (-31,6 %), tout comme les inscriptions aux clubs et l'achat de billets d'événements sportifs. Les biens sportifs subissent une moins forte baisse (-4,5 %), grâce aux achats de bicyclettes qui progressent (+25 %). À noter que la dépense sportive des ménages représente 0,8 point de PIB, les dépenses des administrations, 0,6 point.

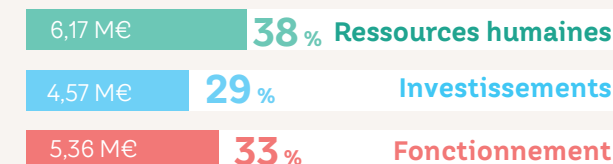
Dépense sportive des ménages²

En milliards d'euros



Budget prévisionnel de la Ville Besançon pour le sport¹

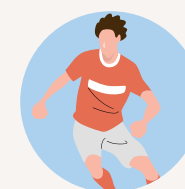
Budget prévisionnel 2023



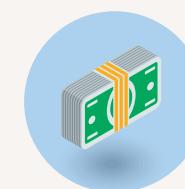
L'EMPLOI SPORTIF EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ³

En 2015, la région recense 20 700 salariés dans le sport et l'animation. La filière sport-animation représente 1,7 % des actifs en emploi, un niveau comparable à celui observé en France métropolitaine. L'animation représente 70 % des postes, le sport, 30 %. Les structures employeuses sont souvent des associations, dépendantes des subventions publiques pour la plupart. Le profil des salariés de la filière sport est peu diversifié : l'âge moyen est de 34 ans (40 ans pour les actifs de la région) et les femmes ne représentent qu'un quart des effectifs, contre 57 % dans l'animation.

L'emploi sportif en Bourgogne-Franche-Comté



20 700
emplois
dans la région



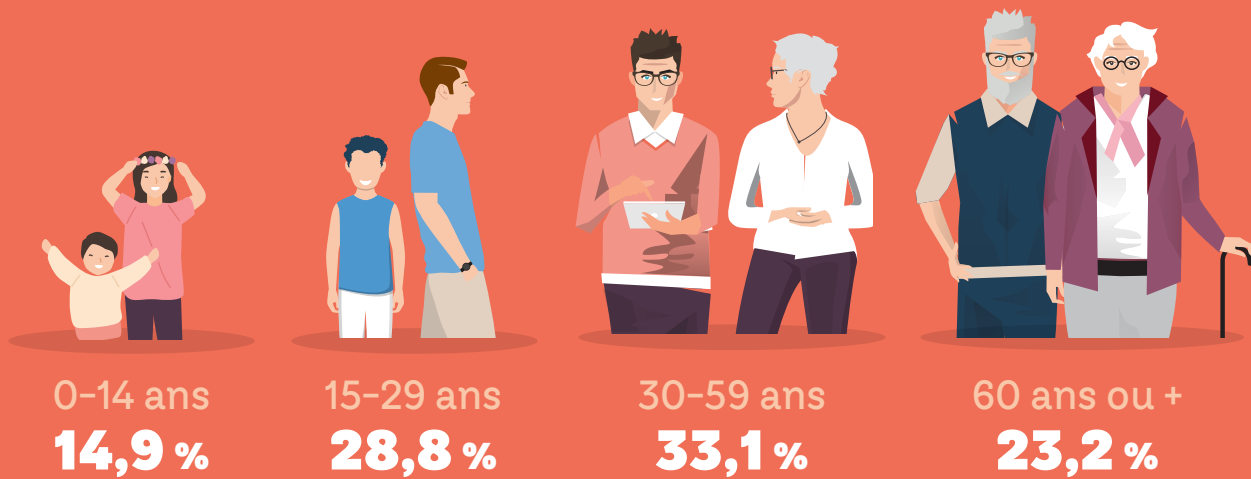
9,8€
salaire net
médian / h



57 %
cumulent plusieurs
emplois

La majorité des contrats sont précaires et le niveau de rémunération est assez bas. Moins d'un quart des contrats sont des CDI et le salaire net moyen est de 9,8 € de l'heure, contre 10,2 € pour l'ensemble des salariés de la région. Les salariés sont souvent multi-actifs. 57 % occupent au moins deux emplois dans l'année (27 % des salariés de la région) et consacrent 13 % de leur temps de travail hors de la filière sport-animation, comme employé de la fonction publique ou des services aux particuliers. Depuis la création du statut juridique en 2009, le nombre de micro-entrepreneurs a été multiplié par 10 dans la filière.

RÉPARTITION DE LA POPULATION
DE BESANÇON EN 2019¹



Répartition et évolution de la population par tranches d'âge

	2008	2013	2019	%	Écart 2008-2013	Écart 2013-2019	Évolution 2008-2019
Besançon							
Population	117 599	116 952	117 912		-647	+960	+0,3 %
0-14 ans	17 440	17 284	17 643	14,9 %	-156	+359	+1,2 %
15-29 ans	35 063	34 429	33 916	28,8 %	-634	-513	-3,3 %
30-44 ans	21 482	20 897	19 791	16,8 %	-585	-1 106	-7,9 %
45-59 ans	20 711	19 377	19 249	16,3 %	-1 334	-128	-7,1 %
60-74 ans	13 268	14 830	17 066	14,5 %	1 562	+2 236	+28,6 %
75 ans et +	9 635	10 135	10 248	8,7 %	500	+113	+6,4 %
Grand Besançon hors Besançon							
Population	71 946	75 090	77 833		+3 144	+2 743	+8,2 %
0-14 ans	14 522	14 886	14 552	18,7 %	+364	-334	+0,2 %
15-29 ans	11 915	11 746	11 615	14,9 %	-169	-131	-2,5 %
30-44 ans	14 872	14 342	14 045	18,0 %	-530	-297	-5,6 %
45-59 ans	16 099	16 500	16 653	21,4 %	+401	+153	+3,4 %
60-74 ans	9 975	11 800	13 879	17,9 %	+1 825	+2 079	+39,1 %
75 ans et +	4 564	5 815	7 088	9,1 %	+1 251	+1 273	+55,3 %
En France métropolitaine, évolution de 2008 à 2019							
0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +		
+1,9 %	-2,5 %	-4,6 %	+2,4 %	+30,5 %	+14,5 %		

2 DÉMOGRAPHIE, POPULATION

BESANCON GAGNE DES HABITANTS¹

Entre 2013 et 2019, Besançon gagne 960 nouveaux habitants, soit une croissance de la population de 0,8 %, contre une perte de 0,6 % sur la période 2008-2013. À noter qu'entre 2008 et 2013, la croissance du Grand Besançon est portée à 100 % par l'agglomération hors Besançon, alors que sur la période 2013-2019, la croissance est portée à 75 % par l'agglomération hors Besançon. Comme beaucoup de villes-centres de même profil, au cours des 20 dernières années, Besançon a perdu des habitants au profit de sa couronne périurbaine. Il semble que ce processus s'estompe en faveur d'un développement ville-centre / agglomération plus équilibré.

Historique de la population à Besançon depuis 1968¹

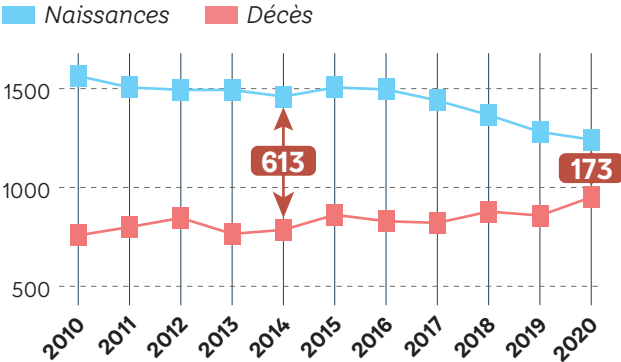
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
POPULATION	113 220	120 315	113 283	113 828	117 733	117 599	116 952	117 912
Densité moyenne (hab./km ²)	1 740,5	1 849,6	1 741,5	1 749,9	1 809,9	1 807,8	1 797,9	1 821,6

Le solde naturel soutient encore la croissance de la population bisontine, le solde migratoire étant négatif. La même observation est faite dans le Grand Besançon. Toutefois, le solde naturel diminue progressivement, en raison du vieillissement de la population. Le nombre de décès augmente et le nombre de naissances diminue de façon continue.

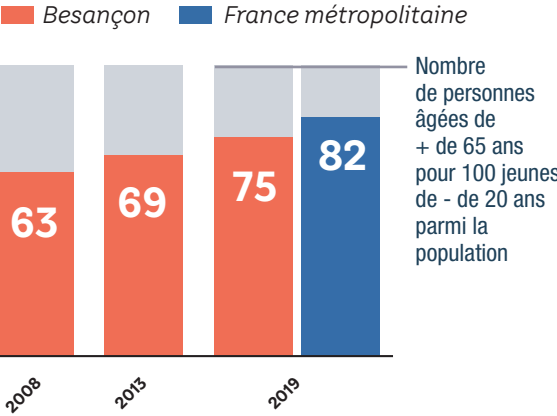
PLUS DE PERSONNES ÂGÉES DANS L'AGGLOMÉRATION

En France métropolitaine, les + de 60 ans représentent 26,2 % de la population en 2019. Un taux qui grimpe à 26,9 % dans l'agglomération hors Besançon, et descend à 23 % à Besançon. L'indice de vieillissement de la population s'exprime par le nombre de personnes de + de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Plus l'indice est faible, plus il y a de jeunes dans la population, plus il est élevé, plus il y a de personnes âgées dans la population. En 2019, la France compte 82 personnes de + de 65 ans pour 100 jeunes. À Besançon, cette part est moins importante, elle est de 75 personnes pour 100 jeunes. Toutefois, en raison de l'importance de l'effectif des baby-boomers et malgré la forte présence des jeunes, l'indice de vieillissement de la population de Besançon progresse, même si cet indice augmente à un rythme moins soutenu que celui de la France métropolitaine.

Évolution du solde naturel à Besançon¹



Indice de vieillissement de la population²

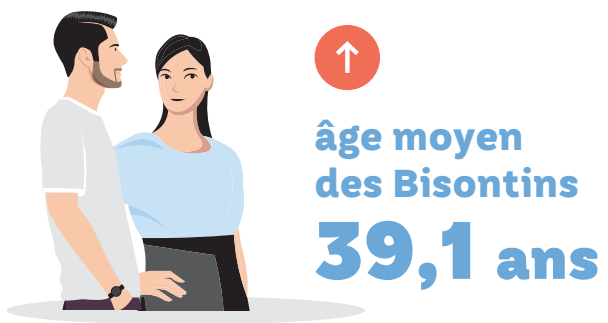


SOURCES : 1. INSEE, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 - 2. ANCT, Observatoire des territoires, Indicateurs des communes, 2022

SOURCES : 1. INSEE, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

L'ÂGE MOYEN AUGMENTE À BESANÇON¹

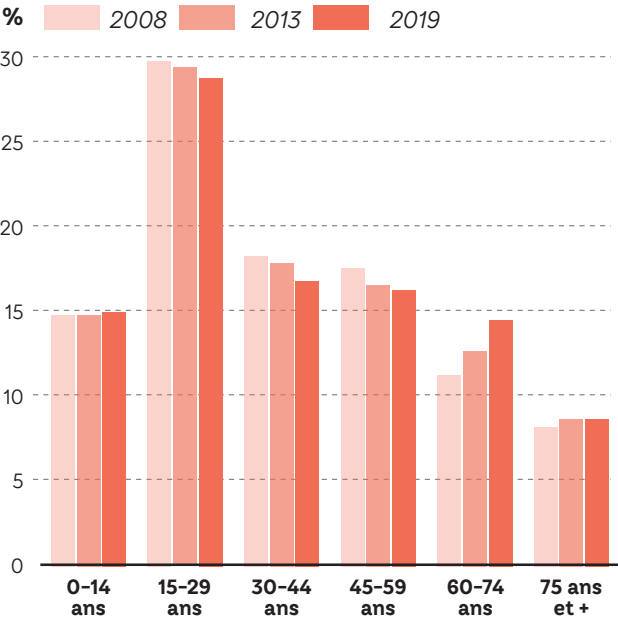
En 2019, l'âge moyen de la population bisontine est de 39,1 ans, alors que l'âge moyen de la population en France métropolitaine est de 41,7 ans. Entre 2008 et 2019, l'âge moyen augmente de 1,2 point à Besançon et de 1,7 point en France métropolitaine. Au 1^{er} janvier 2019, les 15-29 ans représentent 28,8 % de la population de Besançon, alors que cette classe d'âge représente 17,9 % de la population de la France métropolitaine. La classe d'âge des 30-44 ans, qui représente la classe d'âge susceptible d'avoir des enfants, ne représente que 16,8 % de la population de Besançon, alors qu'elle représente 18,6 % de la population française. Besançon est une ville jeune, mais qui, pour le rester, doit à la fois maintenir son attractivité auprès des 15-29 ans et réussir à retenir les plus de 30 ans.



LA GÉRONTOCROISSANCE²

La gérontocroissance permet de différencier vieillissement et évolution du nombre de personnes âgées, afin de déterminer les changements des besoins sur un territoire. Un territoire peut être vieillissant, même si l'effectif des personnes âgées ne progresse pas, si les jeunes quittent le territoire. Alors que les villes comptent en moyenne 16,8 % de personnes de + de 65 ans, les espaces moins peuplés comptent 24,4 % de 65 ans et +. La part des personnes âgées dans une population est moins importante à mesure que l'espace se densifie. Les espaces périurbains des années 80, autrefois peuplés de familles et de jeunes enfants, sont aujourd'hui des espaces avec une part plus importante de personnes âgées de 65 ans et +. En France métropolitaine, la moyenne annuelle de l'évolution du taux des 65 ans et + est de 2 %. Ce taux double en périphérie des pôles urbains, hormis là où de jeunes couples s'installent à nouveau.

Évolution par tranche d'âge¹



ÂGES ET ATTRACTIVITÉ URBAINE²

L'évolution démographique résulte de multiples facteurs, dont la fécondité, l'espérance de vie et l'attractivité d'un territoire. L'attractivité des villes est une constante de la démographie française depuis plus d'un siècle. À la fin des années 1960, les mouvements de périurbanisation autour des grandes villes marquent l'évolution démographique. Les ménages s'installent en périphérie pour pouvoir accéder à la propriété et à un habitat individuel. En 2018, en France métropolitaine, près de deux habitants sur trois vivent dans une aire urbaine de 200 000 habitants ou plus. Les pôles urbains concentrent 95 % de la croissance de population entre 2013 et 2018, contre 75 % cinq ans plus tôt.

Les pôles urbains abritent la majorité des 15-29 ans. C'est principalement à partir de 18 ans que les mouvements de migration des jeunes vers la ville sont les plus nombreux, principalement en raison de l'entrée à l'université et/ou dans la vie active. Toutefois, les jeunes des Quartiers prioritaires de la ville font exception : moins mobile car moins qualifiée, cette population subit un effet d'ancrage territorial et s'inscrit dans un marché du travail très local.

À partir de 30 ans, avec l'arrivée des premiers enfants, les jeunes recherchent des espaces moins peuplés où le foncier disponible rime avec logement plus grand, de préférence de type

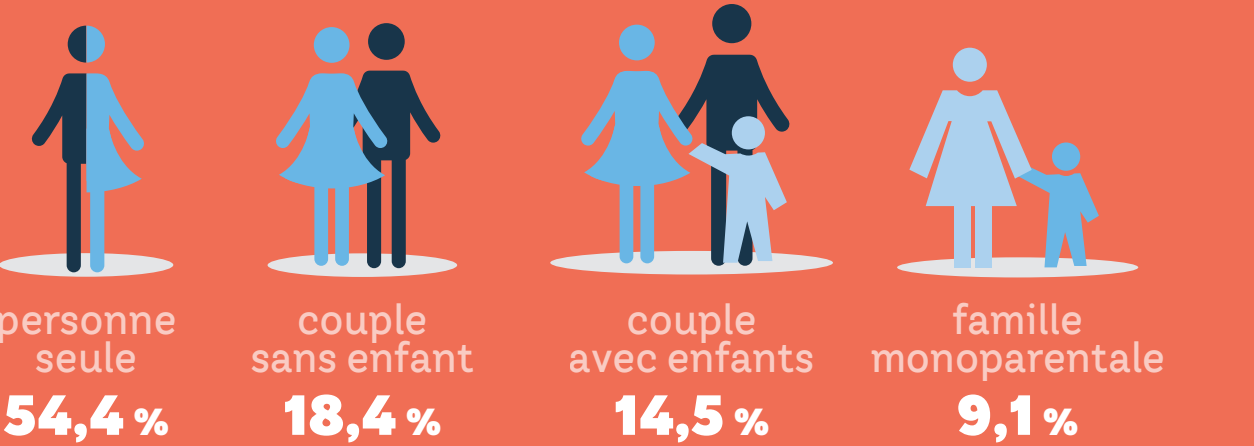
pavillon avec jardin. Les taux de migration vers la périphérie urbaine sont très importants dans cette classe d'âge, une classe qui concentre le plus fort taux d'actifs : le taux d'activité des 25-54 ans est de 86,2 % à Besançon (66,3 % pour les 15-64 ans). Si les périphéries des pôles ont vu s'installer des jeunes familles avec enfants, ces familles ont vieilli, et à leur tour, leurs enfants rejoignent les pôles urbains pour les études ou le premier emploi. Cette évolution se traduit par une

augmentation rapide du nombre de personnes âgées dans les espaces périurbains, personnes qui migrent peu. À l'exception de deux moments spécifiques : le passage à la retraite, où l'attractivité des régions littorales ou le retour dans la région d'origine peuvent motiver un changement de lieu de résidence, ainsi que l'arrivée du grand âge, où la présence d'équipements et de services justifie l'installation dans un pôle urbain.

LES MÉNAGES BISONTINS¹

TOUJOURS PLUS DE MÉNAGES COMPOSÉS D'UNE SEULE PERSONNE

En Europe, la majorité des ménages n'ont pas d'enfant (70 %). Les couples sans enfant représentent plus du quart des ménages (28,4 %), qu'ils n'en aient pas, ou que les enfants aient quitté le foyer familial. Les personnes seules, jeunes ou âgées, représentent 1/3 des ménages. Seul 1/3 des familles a des enfants, en majorité des couples.



En 2019, plus de la moitié des ménages bisontins sont composés de personnes seules (54,4 %), mais ils ne rassemblent qu'un tiers de la population, soit un effectif de 33 894 personnes. Les couples sans enfant représentent 18,4 % des ménages et 20 % de la population (23 265 personnes). Les couples avec enfants représentent uniquement 14,5 % des ménages, mais leur poids démographique s'élève à 30 % de la population (35 648 personnes). Les familles monoparentales représentent moins d'un ménage sur 10 (9,1 %), leur poids démographique est de 13 % de la population (15 050 personnes).

Nombre de ménages à Besançon et dans l'agglomération, en 2019¹

	BESANÇON			GRAND BESANÇON hors Besançon	
	Nombre de ménages	%	% 2008	Nombre de ménages	%
Total des ménages	62 303			32 352	
Ménages d'une personne	33 894	54,4	51,4	8 757	27,0
Autres ménages sans famille	2 274	3,6	4,1	396	1,2
Ménages avec famille	26 135	41,9	44,6	23 199	71,7
dont couple sans enfant	11 476	18,4	19,2	10 463	32,3
dont couple avec enfant(s)	9 011	14,5	16,5	9 948	30,7
dont famille monoparentale	5 648	9,1	8,9	2 788	8,6

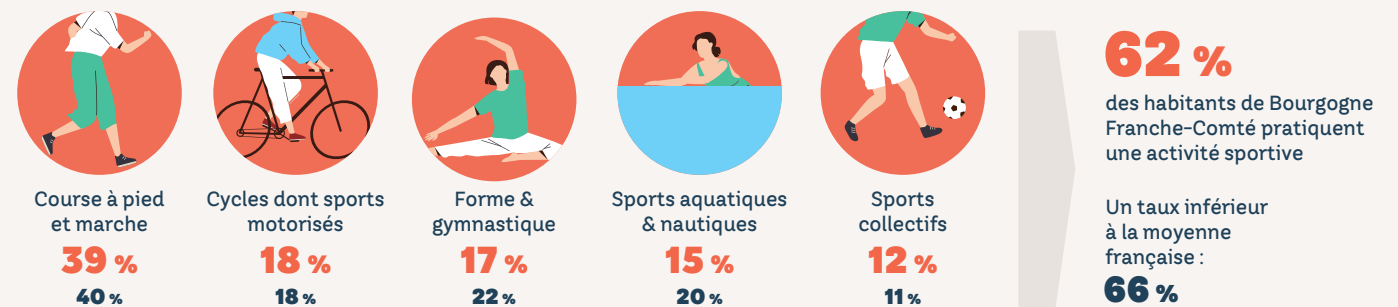
UN MÉNAGE au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (ex. colocation).

SOURCES : 1. INSEE, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 - 2. INED, Population 2021/2022, Dynamiques, enjeux démographiques et socioéconomiques du vieillissement dans les pays à longévité élevée

SOURCES : 1. INSEE, Recensements de la population 2008 et 2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

Pratique sportive et démographie : indissociables

En 2018, le taux de pratique sportive est de 66 % en France¹. En Bourgogne-Franche-Comté, 62 % des habitants déclarent pratiquer un sport : 56 % des femmes, 68 % des hommes. Parmi les cinq sports les plus pratiqués, les écarts les plus notables entre pratiques masculines et féminines concernent les sports collectifs, les activités de la forme et de la gymnastique et les sports de cycle ou motorisés.



C'est entre 15 et 24 ans que la pratique du sport est la plus fréquente. En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de pratique de cette classe d'âge est supérieur de 3 points à la moyenne nationale, 86 %, alors qu'il demeure inférieur à la moyenne nationale pour les 25-69 ans. À partir de 70 ans, le taux de pratique en Bourgogne-Franche-Comté dépasse la moyenne nationale : 59 %, soit 8 points de plus que la moyenne nationale (51 %).

LA PRATIQUE SPORTIVE FÉDÉRALE²

En 2018, plus d'un sportif sur quatre pratique une activité au sein d'une fédération dans l'Hexagone, plus d'un sportif sur cinq à Besançon. L'analyse de la pratique sportive fédérale ne permet pas d'appréhender toute la diversité des pratiques, mais elle permet, à partir de critères objectifs (nombre de licences, types de sports, âge des pratiquants), de connaître l'appétence et l'engagement d'une population sur un territoire précis.

En 2019, Besançon recense 23 439 licences sportives. Rapporté aux chiffres de la population, le taux de licenciés est de 20,2 % pour 100 habitants. Un taux en deçà des quotités relevées en France métropolitaine, dans la région, dans le département, et dans les villes du panel de comparaison. En examinant le taux de licenciés parmi la population féminine, le constat est semblable : 14,7 %, alors qu'il atteint près de 20 % à Limoges. Limoges, Clermont-Ferrand et Orléans affichent des taux supérieurs aux communes du panel, ce qui tend à démontrer que si le contexte socio-économique peut agir en faveur ou au détriment de la pratique sportive, il ne constitue pas le seul déterminant.

	Population 2018	LICENCES EN 2019	%	parmi les femmes
Caen	105 354	19 802	18,8	12,9
Amiens	134 057	26 603	19,8	13,7
Besançon	115 934	23 439	20,2	14,7
Metz	116 429	25 390	21,8	16,6
Tours	135 787	29 651	21,8	15,2
Orléans	116 685	27 320	23,4	18,6
Clermont-Ferrand	143 886	33 891	23,5	16,9
Limoges	132 175	34 106	25,8	19,9
Moyenne	125 038	27 525	22,0	16,1
Dijon	156 920	33 158	21,1	15,9
Mulhouse	109 443	16 875	15,4	9,9
Grand Besançon	194 381	42 844	22,0	22,0
DOUBS	539 606	127 544	23,6	23,6
RÉGION BFC	2 795 000	612 590	21,9	21,9
FRANCE métro.	64810000	16 934 002	26,1	26,1

SOURCES : 1. INJEP, Fiche régionale du sport en Bourgogne-Franche-Comté, 2020 - 2. INJEP, Baromètre national des pratiques sportives en 2020, Chiffes clés du sport en 2020, Ministère chargé des Sports, Données issues du recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées

De plus en plus de personnes vivent seules, la vie de couple n'étant plus le modèle dominant dans les tranches d'âges les plus jeunes. A contrario, la part des personnes seules parmi les plus âgées augmente peu. Même si l'espérance de vie des femmes reste supérieure à celle des hommes, l'allongement de l'espérance de vie des hommes retarde le veuvage des conjoints.

Entre 2008 et 2019, la part des familles de 4 enfants et + progresse à Besançon, alors que le nombre de familles composées d'un ou deux enfants diminue. Sur la même période, la part des familles monoparentales progresse de 0,3 point.

L'IMMIGRATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ¹

Le Contrat républicain d'intégration (CIR) est un contrat conclu entre l'État français et toute personne non européenne admise au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement.

En 2021, 3 764 personnes signent un CIR avec l'État français pour s'établir en Bourgogne-Franche-Comté. Ce chiffre est en progression au regard de la moyenne annuelle calculée entre 2018 et 2020 (3 000). La Côte d'Or accueille 20 % des signataires. 8 % d'entre eux résident dans le Grand Dijon, dont 11 % à Dijon même. Le Doubs accueille 18 % des signataires. 11 % résident dans le Grand Besançon.

Les réfugiés ukrainiens

La Direction de la Citoyenneté et des Libertés de la préfecture du Doubs indique que 671 autorisations provisoires de séjours ont été délivrées au 1^{er} janvier 2023, représentant 1 047 personnes pour le département du Doubs. La majorité des Ukrainiens qui migrent dans la région y ont des attaches ou des contacts avant leur arrivée. La Mission Ukraine du Doubs recense 149 personnes accueillies entre le 1^{er} mars 2022 et le 1^{er} janvier 2023 à Besançon. Ce sont en majorité des femmes seules ou accompagnées d'enfants. Les ménages sont logés en priorité dans le parc social, après un passage en centre d'accueil. Ils bénéficient du statut de protégé temporaire qui leur donne droit à une autorisation provisoire de séjour de six mois renouvelable et donne accès à certains droits, dont l'Allocation de Demandeur d'Asile (ADA), ainsi que la possibilité d'accéder à un emploi.

Genre des ménages composés d'une seule personne¹

BESANÇON	2008	%	2019	%
Nombre de ménages	30 946	51,4	33 894	54,4
Hommes	12 492	20,7	14 084	22,6
Femmes	18 454	30,6	19 180	31,8

Ménages avec enfants de moins de 25 ans¹

BESANÇON	2008	%	2019	%
Nombre de ménages	26 934		26 292	
Aucun enfant	12 818	47,6	12 899	49,1
1 enfant	6 157	25,1	6 225	23,7
2 enfants	4 842	18,0	4 436	16,9
3 enfants	1 816	6,7	1 761	6,7
4 enfants et +	700	2,6	972	3,7

Nombre de signataires de CIR en 2021²

	BPI*	HORS BPI	TOTAL
Besançon	210	181	391
Grand Besançon	203	197	400
DOUBS	303	379	682
Dijon	229	222	451
Grand Dijon	35	272	307
CÔTE D'OR	375	368	743
Région BFC	1 777	1 987	3 764



*BPI : bénéficiaires de la protection internationale, qu'ils soient réfugiés ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire. Les réfugiés disposent d'une carte de résident (10 ans) et les bénéficiaires de la protection subsidiaire disposent d'une carte temporaire (1 an puis 4 ans si les conditions du renouvellement sont remplies).

Effectifs des ménages accueillis à Besançon³

COUPLES	22
FEMMES SEULES	33
FEMMES AVEC ENFANTS	28
HOMMES SEULS	10
HOMMES AVEC ENFANTS	2
ENFANTS	54
TOTAL	149

Modalités d'accueil des ménages

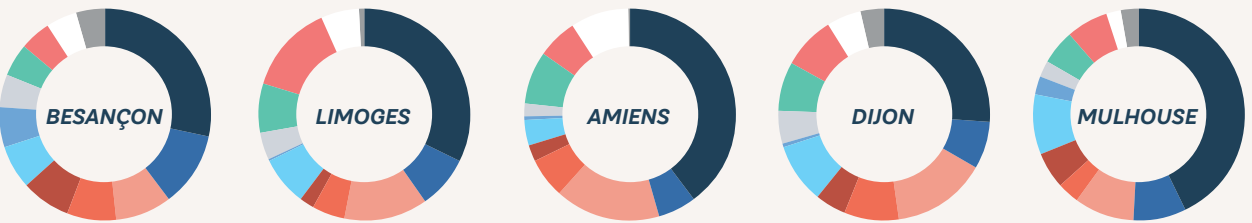
Baillleurs sociaux	60
Particuliers	18
Associations	5
CROUS	3
Hôtels	9
TOTAL	95

SOURCES : 1. INSEE, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 - 2. Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, OFII Bourgogne-Franche-Comté - 3. GCS 25, Mission Ukraine

En 2018, le baromètre national des pratiques sportives note que « les femmes pratiquent une activité sportive un peu moins souvent que les hommes, mais l'écart se réduit. Alors que le taux de pratique est resté stable chez les femmes (63 %), celui-ci a baissé de 3 points chez les hommes (passant de 69 % à 66 %) ». Un constat établi sur la période 2009-2015.

L'âge est un critère important. Si la pratique sportive est plus fréquente dans les jeunes âges, et ce, sans tenir compte de la pratique obligatoire en milieu scolaire, elle décroît avec l'âge¹. Le sport occupe une grande place dans les loisirs de 13-14 ans : 83 % d'entre eux déclarent pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine et près des deux tiers détiennent une licence dans une association ou un club sportif. 40 % des licenciés en France ont moins de 15 ans, mais seul un tiers est licencié d'une fédération scolaire. Malgré ces taux, le niveau de pratique des jeunes demeure insuffisant au regard des recommandations de Santé publique France² : « Concernant les enfants de 6-17 ans, seuls 51 % des garçons et 33 % des filles atteignaient les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique en 2015. »

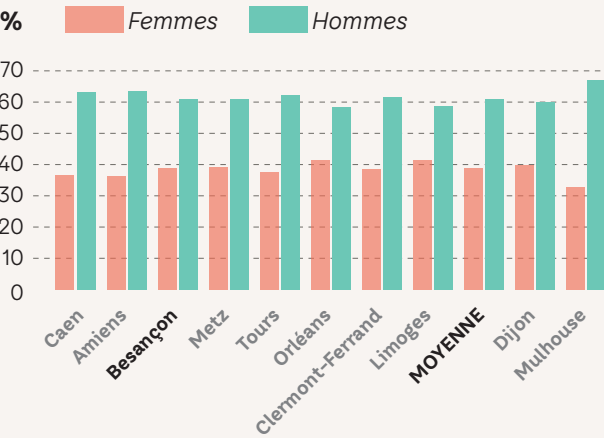
En 2019 à Besançon, les 10-14 ans représentent 1/5^e des licences, dont plus du tiers sont détenues par l'Union Nationale du Sport Scolaire (1 682 licences). La pratique sportive sous licence représente 32 % de l'ensemble des pratiques sportives dans ces âges. Dès le plus jeune âge, le taux de pratique des filles est bien inférieur à celui des garçons, un taux qui faiblit encore de 20 % à partir de 20 ans. À l'inverse, si le taux de pratique est au plus fort au collège, il diminue lors de l'entrée au lycée de près de 17 %, avant d'augmenter à partir de 20 ans. À partir de 30 ans, la pratique sportive est souvent abandonnée, en particulier par les femmes. Après 60 ans, les actifs abordent une retraite sportive, le plus souvent avec des activités de plein-air.



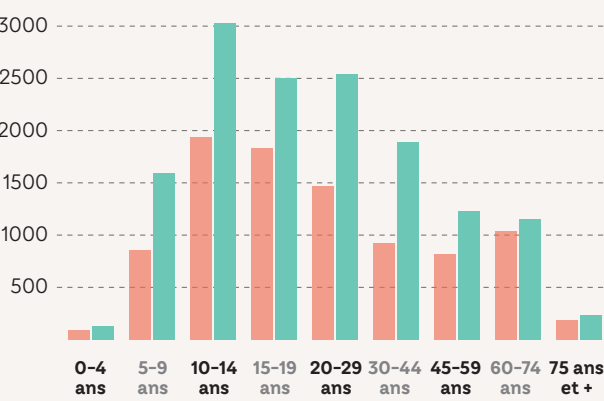
Les types d'activités pratiquées à Besançon et dans les villes du panel en 2019

Sans surprise, le handball est la spécificité forte de Besançon. Alors même que Dijon a des équipes de haut niveau engagées dans les mêmes championnats que Besançon, ou que Metz s'illustre depuis des décennies en handball féminin, le nombre de licenciés le plus haut se trouve à Besançon. Ceci s'explique par l'ancrage culturel de cette discipline à Besançon et ses environs, incluant le premier plateau. La formation dispensée pendant la scolarité s'est diffusée dans les clubs sportifs encadrés par les mêmes enseignants d'EPS. Aujourd'hui, sans parler des clubs structurés du territoire, la chaîne de formation bisontine est la plus performante au plan national.

Part des licences féminines et masculines en 2019³



Répartition des licences par classes d'âge à Besançon en 2019³



Fédérations les plus fréquentées par les Bisontins en 2019 ¹	NOMBRE DE LICENCES	PUBLIC MAJORITAIRE	TRANCHES D'ÂGE
FÉDÉRATIONS	Licences mono-sport		
Football	2 696	Garçons	20-29 ans
Handball	1 064	Garçons	10-14 ans
Tennis	811	Garçons	30-44 ans
Équitation	722	Filles	10-14 ans
Karaté et disciplines	693	Garçons	5-9 ans
Natation	644	Filles	10-14 ans
Canoe kayak	561	Garçons	10-14 ans
Badminton	470	Parité	20-29 ans
Golf	469	Garçons	60-74 ans
Basketball	452	Garçons	10-14 ans
Athlétisme	440	Parité	10-14 ans
Sport montagne / escalade	417	Garçons	30-44 ans
TOTAL	9 439		

L'ENGOUEMENT DES BISONTINS POUR LES SPECTACLES SPORTIFS

À Besançon, les spectacles sportifs bénéficient d'une popularité en termes d'affluence, et ce quelles que soient les disciplines de sport collectif : volley-ball, 300 spectateurs en moyenne en Nationale 2 ; basket, 1 200 spectateurs en Nationale 1 ; football, 800 spectateurs en Nationale 2. Les spectacles de sports individuels ont tout autant la cote, par exemple, le championnat national de badminton a réuni 3 100 spectateurs en 2021.

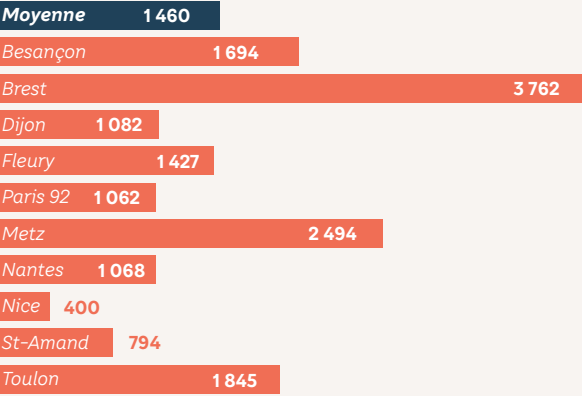
CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire de 2020 a été un frein pour la pratique sportive, en particulier la pratique encadrée. En 2021, le nombre de licenciés diminue de 17 % en France métropolitaine, soit près de 27 000 licences de moins qu'en 2020. À Besançon, la baisse des effectifs est de 15 % pour l'ensemble des pratiques, avec des écarts importants selon la nature des activités : -42 % en lutte, -91 % en boxe contre +31 % en escalade.

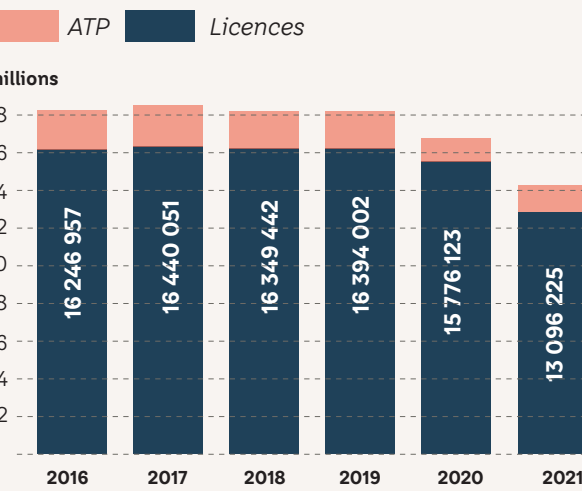
En revanche, la crise sanitaire a favorisé les pratiques sportives autonomes et libres, des pratiques associées à un mode de vie sain. En 2020, 11 % des français ne pratiquent pas d'activité de façon régulière mais se déplacent de façon active (marche, vélo, trottinette). Ils n'étaient que 9 % en 2018.

FÉDÉRATIONS	NOMBRE DE LICENCES	PUBLIC MAJORITAIRE	TRANCHES D'ÂGE
FÉDÉRATIONS	Licences multi-activités		
Retraite sportive	547	Filles	60-74 ans
UNSS	3 741	Garçons	10-14 ans
ASPTT	1 497	Garçons	30-34 ans
Sport Universitaire	1 205	Garçons	20-29 ans
TOTAL	6 990		

Affluence en Ligue Féminine de Handball, saison 2019²



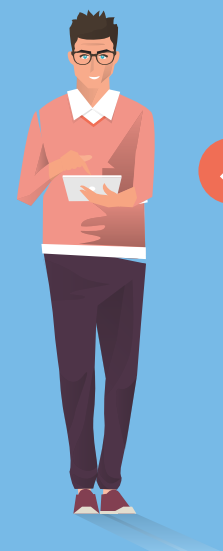
Évolution annuelle du nombre de licences et autres titres de participation (ATP) en France métropolitaine³



SOURCES : - 1. CAILLE, Chiffres-clés du sport, 2020 - 2. Santé Publique France, Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition, 2014-2016 - 3. Ministère des Sports, Recensement des licences sportives en 2019

SOURCES : 1. Ministère des Sports, Recensement des licences sportives en 2019 - 2. MEDES / INJEP, injep.fr - 3. INJEP, Recensements des licences sportives, 2021

COMPOSITION DES REVENUS
À BESANÇON EN 2019¹



↓ **69,6 %**
**REVENUS
D'ACTIVITÉ**
**Salaires &
traitements 61,0**
**Indemnités
de chômage 3,0**
**Activités
non salariées 5,6**

↑ **9,6 %**
**PRESTATIONS
SOCIALES**
**Allocations
familiales 2,4**
**Minima
sociaux 4,6**
**Allocation
logement 2,6**

17,2 %
CONSACRÉS
AUX IMPÔTS
↓ **8,3 %**
**REVENUS DU
PATRIMOINE**

↓ **29,7 %**
**PENSIONS
RETRAITES
& RENTES**



1 658 €
**REVENU MENSUEL
MÉDIAN**
FRANCE : 1 827 €²



837 €
pour le 1^{er} décile
3 078 €
pour le 9^e décile



REVENU MÉDIAN : valeur qui partage la population en deux parties égales selon les revenus fiscaux déclarés. 50 % de la population se situent en-dessous du revenu médian et 50 % se situent au-dessus. Le revenu médian disponible est net d'impôts et inclut les prestations sociales.

DÉCILES : valeurs qui partagent les revenus des ménages en dix parties égales. Le 1^{er} décile fait référence aux 10 % des revenus les plus bas, le 9^e aux 10 % des revenus les plus hauts. Le 5^e décile correspond au revenu médian.

LE REVENU DISPONIBLE comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs (impôts sur le revenu, CSG, CRDS et prélèvements sociaux du patrimoine).

3 REVENUS ET NIVEAUX DE VIE

TYPES DE RESSOURCES¹

En 2019, les revenus d'activité représentent 69,6 % du revenu disponible des ménages bisontins, suivis des revenus de remplacement et pensions alimentaires, 29,7 %. Les revenus du patrimoine représentent 8,3% des revenus, et les prestations sociales, 9,6 %. Les impôts directs, qui viennent en déduction des revenus, représentent 17,2 % du revenu disponible.

Entre 2018 et 2019, les revenus d'activité diminuent de près d'un point, alors que les revenus issus des prestations sociales augmentent de 0,8 point, principalement ceux issus des minima sociaux (+0,7 point). Une situation analogue est enregistrée dans les villes du panel de comparaison. En moyenne, la part des prestations sociales augmente de 0,5 point, dont 0,6 point pour les minima sociaux.

Composantes des revenus disponibles en 2019¹

en %	Besançon	Panel	Dijon	Mul-house	GBM	DOUBS	BFC	FRANCE
REVENUS D'ACTIVITÉ	69,6	69,9	73,8	69,9	72,0	76,9	69,3	73,5
Dont salaires et traitements hors chômage	61,0	61,5	65,2	60,8	63,8	69,2	61,1	65,1
Dont indemnités de chômage	3,0	3,1	2,8	4,6	2,6	2,9	2,6	2,9
Dont revenus des activités non-salariées	5,6	5,3	5,8	4,5	5,6	4,9	5,6	5,5
PENSIONS, RETRAITES ET RENTES	29,7	28,8	29,3	24,9	29,5	26,7	32,4	28,3
REVENUS DU PATRIMOINE ET AUTRES REVENUS	8,3	9,6	9,0	7,8	8,8	7,6	8,5	10,1
PRESTATIONS SOCIALES	9,6	9,0	6,4	13,1	7,0	5,5	5,7	5,8
Dont prestations familiales	2,4	2,3	1,7	4	2,2	2	2	2
Dont minima sociaux	4,6	4,3	2,9	5,6	3,1	2,3	2,5	2,5
Dont prestations Logement	2,6	2,4	1,8	3,5	1,7	1,2	1,2	1,3
IMPÔTS	-17,2	-17,2	-18,5	-15,7	-17,3	-16,7	-15,9	-17,7

HAUSSE DES NIVEAUX DE VIE

En 2019, le niveau de vie médian de la population en France métropolitaine est de 22 040 € par an. Ce taux augmente de 2,6 % en un an, la plus forte augmentation enregistrée depuis le début des années 2000. Le niveau de vie constaté en 2019 se rapproche du niveau de vie de 2008². Toutefois, en dix ans, sa dynamique de progression est moindre pour les populations les plus modestes en raison des modifications intervenues dans les attributions de l'aide au logement.

À Besançon, le niveau de vie médian s'établit à 19 890 € annuels. Le taux augmente de 1,6 % en un an, une hausse moins forte qu'en France métropolitaine. En outre, le niveau de vie médian des Bisontins demeure inférieur à celui enregistré dans les villes du panel de comparaison.

SOURCES : 1. INSEE DGFIP / CNAF CNAV CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2019, en géographie au 01/01/2022 - 2. INSEE DGFIP, RP 2019, France métropolitaine

SOURCES : 1. INSEE DGFIP / CNAF CNAV CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2019, en géographie au 01/01/2022 - 2. INSEE Première, n° 1875

Au cours des 5 dernières années à Besançon, les revenus du 1^{er} décile, soit les ménages les plus modestes, enregistrent une hausse plus forte (+7,2 %) que ceux du 9^e décile (3,7 % pour les ménages les plus aisés), et ce, en particulier à partir de 2019 du fait de l'amélioration de la conjoncture sur le marché du travail et de la revalorisation de la prime d'activité

Comparaison des niveaux de vie selon les revenus annuels disponibles en 2019¹

Revenus annuels en €	1 ^{er} décile les + modestes	5 ^e décile Revenus médians	9 ^e décile les + aisés	Variation des revenus du 9 ^e décile en 1 an
BESANÇON	10 040 €	19 890 €	36 930 €	↓ -0,5 %
GBM	11 520 €	22 030 €	38 470 €	↑ +2,7 %
DOUBS	12 420 €	22 750 €	41 210 €	
FRANCE	11 620 €	21 930 €	39 600 €	
MOYENNE DU PANEL	9 935 €	19 945 €	37 576 €	
DIJON	11 330 €	21 830 €	39 290 €	
MULOUSE	8 920 €	16 100 €	33 090 €	

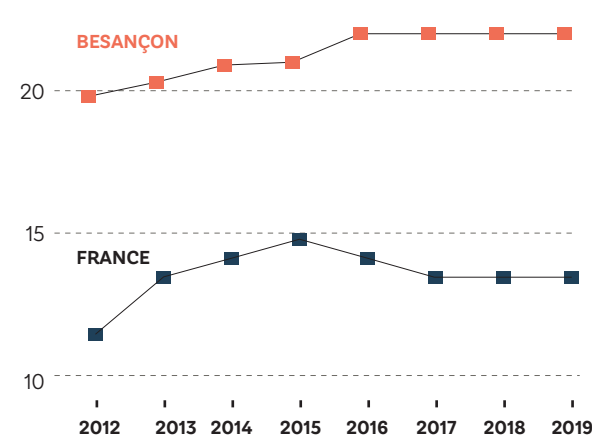
LE PANEL DE COMPARAISON
Villes dont le nombre d'habitants est proche de celui à Besançon : Tours, Amiens, Limoges, Orléans, Metz, Caen, Clermont-Ferrand.

Évolution des niveaux de vie à Besançon

(€/an)	2015	2016	2017	2018	2019
9 ^e DÉCILE	35 616	35 916	36 204	37 130	36 930
NIVEAU DE VIE MÉDIAN	18 840	18 960	19 116	19 572	19 896
1 ^{er} DÉCILE	9 360	9 564	9 756	9 900	10 040
SEUIL DE PAUVRETÉ 60 % de la médiane	11 304	11 376	11 472	11 748	11 928

Entre 2018 et 2019, le niveau de vie du 1^{er} décile augmente de 1,3 % en un an, en-deçà de la hausse nationale enregistrée à +2,8 %. Le niveau de vie du 9^e décile diminue de 0,5 % à Besançon, alors que la France métropolitaine enregistre une hausse de revenus de 1 % pour les 10 % les plus aisés. Une situation inédite que Besançon partage avec les villes de Caen, Clermont-Ferrand et Limoges. Dans le même temps, le niveau de vie du 9^e décile du Grand Besançon progresse de 2,7 % en un an.

Taux de pauvreté en 2019, en %¹



22 %

14,5 %

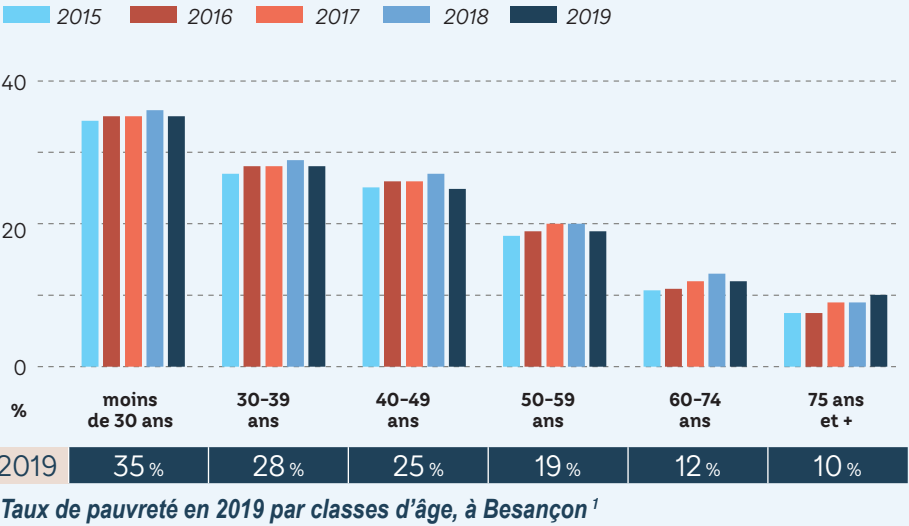
LE TAUX DE PAUVRETÉ SE STABILISE À 22 %

En 2019, le taux de pauvreté est de 22 % à Besançon. Il semble se stabiliser : son niveau est identique depuis 3 ans, alors qu'il augmentait régulièrement les années précédentes, 19,8 % en 2012, 22 % en 2017. En France, le taux de pauvreté semble également se stabiliser autour de 14,5 % au cours des trois dernières années.

SOURCES : 1. INSEE DGFIP / CNAF CNAV CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2019

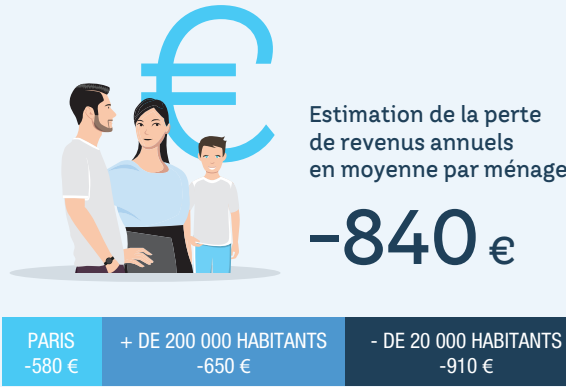
Entre 2018 et 2019, à Besançon, le taux de pauvreté diminue pour toutes les tranches d'âge, à l'exception des 75 ans et +, pour qui le taux s'accroît depuis 2016 (+2,6 points) et dont la pauvreté concerne une personne sur 10. La pauvreté recule chez les moins de 30 ans en un an (-1 point), mais reste très élevée : plus d'un jeune sur trois est touché par la pauvreté.

Évolution des taux de pauvreté de 2015 à 2019 par classes d'âge, à Besançon¹



L'INFLATION, UN RISQUE D'AGGRAVATION

Entre janvier 2021 et juin 2022², les tarifs de l'énergie augmentent de 18 % : gaz +37 %, électricité +5 %, fuel domestique +41 %. En décembre 2022, les prix à la consommation augmentent de +5,9 %, après une hausse de +6,2 % en novembre. Si les tarifs de l'énergie et des services baissent quelque peu au mois de décembre 2022, à l'inverse, les prix des produits manufacturés grimpent de +4,6 % et les prix de l'alimentation augmentent au même rythme qu'en novembre, +12,1 %, avec, en tête, les produits laitiers et œufs (+16,9 %), la viande (+14 %), les pains et céréales (+12,1 %). L'inflation des prix des produits frais ralentit en décembre 2022, après la forte augmentation constatée en novembre 2022 : légumes +21 %, fruits +7,5 %, fruits de mer +9,1 %.



En juin 2022³, l'INSEE évalue l'impact de l'inflation à une perte annuelle de revenus de 840 € en moyenne par ménage. Une perte partiellement compensée par les aides mises en place par l'État au 3^e trimestre 2022 : 120 € en moyenne par ménage grâce à la revalorisation des pensions de retraite, des prestations familiales et une aide exceptionnelle allouée aux ménages modestes.

Les jeunes et les urbains moins touchés³

Les jeunes populations semblent mieux résister à cette crise que les plus âgées, car moins tributaires de l'inflation des prix de l'énergie. De même pour les habitants des grandes villes qui ont aisément accès aux transports en commun, comparés aux populations rurales contraintes d'utiliser la voiture pour leurs activités quotidiennes.

La perte de revenus disponibles des ménages diffère selon la taille des agglomérations : 580 € pour un ménage parisien, 650 € dans les villes de plus de 200 000 habitants, et 910 € dans les aires urbaines de moins de 20 000 habitants.

SOURCES : 1. INSEE DGFIP / CNAF CNAV CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2019 - 2. Note INSEE, information rapide, 13 janvier 2023 + 3. INSEE, Synthèse Bourgogne-Franche-Comté, à partir de la note de conjoncture nationale, juin 2022

SITUATIONS DE PAUVRETÉ

En France¹ (hors Mayotte) en décembre 2021, 13,8 millions de ménages bénéficient au moins d’une prestation sociale versée par les caisses d’allocations familiales (CAF) : 11,7 millions de ménages perçoivent des allocations familiales, 7,6 millions de ménages touchent des prestations de solidarité et d’insertion et 5,9 millions des aides au logement. Ces ménages représentent 32,8 millions de personnes, allocataire principal ou, le cas échéant, conjoint, enfants ou autres personnes à charge.

Effectifs percevant des prestations sociales²

Indicateurs CAF

	Besançon		
	2020	2021	2021
MÉNAGES ALLOCATAIRES CAF (1)	↗ +2 %	↘ -2 %	37 624
Nombre de personnes couvertes (2)	- 0	↘ -2 %	67 080
Dont allocataires à bas revenus (3)	↗ +7 %	↗ +4 %	13 220
Ménages bénéficiaires des Allocations Logements	↗ +3 %	↗ +7 %	25 117
Ménages bénéficiaires des minima sociaux (hors vieillesse)	↗ +4 %	↘ -4 %	8 738
Dont bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active)	↗ +6 %	↘ -6 %	5 111
Dont bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés)	- 0	↘ -1 %	3 668
Allocataires dont 50 à 99 % des revenus sont des prestations CAF	↗ +4 %	↘ -4 %	3 912
Allocataires dont 100 % des revenus sont des prestations CAF	↗ +8 %	↘ -5 %	5 895

(1) Les effectifs des allocataires CAF comprennent l'ensemble des bénéficiaires des allocations familiales, complément familial, allocations de rentrée scolaire... prestations enfance, logement, les revenus garantis et compléments (RSA et AAH). (2) Les personnes couvertes représentent les allocataires + conjoints + enfants et autres personnes à charge (3) En 2021, le seuil de bas revenu de la CAF est de 1 135 € mensuels par Unité de Consommation (UC).

En 2021, 67 080 Bisontins perçoivent au moins une prestation sociale. Dans certains quartiers, plus de 60 % des habitants sont allocataires de la CAF. C’est le cas des IRIS Chopin, Clairs-Soleils, Montrapon. Dans les IRIS Cassin, Île-de-France et Époisses-Champagne, plus de 80 % des habitants perçoivent des prestations sociales.

20 % des allocataires de la CAF de Besançon sont étudiants et perçoivent une aide au logement (7 692 personnes). 15 % des allocataires ont, pour seuls revenus, des prestations sociales versées par la CAF (5 895 ménages). 35 % des allocataires vivent sous le seuil des bas revenus, soit moins de 1 135 € par mois par unité de consommation (13 220 ménages).

Diminution des bénéficiaires des 3 principales prestations, augmentation des bénéficiaires de l'ASPA en 2021

En 2020, la crise sanitaire entraîne une forte hausse du nombre de bénéficiaires de prestations sociales, en particulier du RSA. La sortie progressive de la crise sanitaire améliore l'accès à l'emploi : 2021 marque le retour à une situation comparable à celle de 2019 à Besançon.

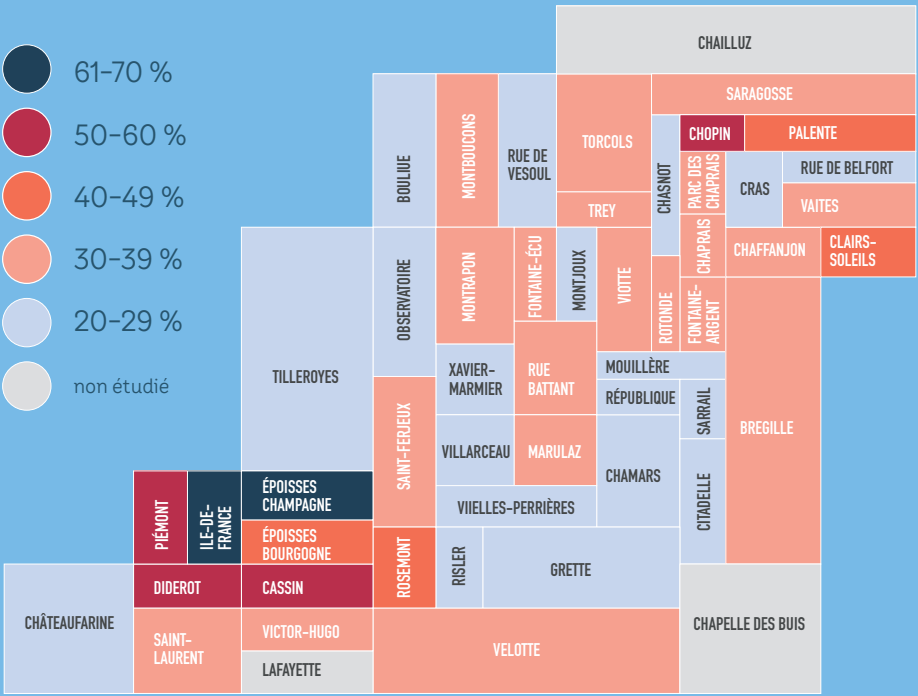
Évolution du nombre de bénéficiaires des minima sociaux, à Besançon

	2019	2020	2021	2020/2021
RSA	5 082	5 410	5 111	↘ -6 %
AAH	3 692	3 689	3 668	↘ -1 %
ASS (1)	742	755	677	↘ -10 %
ASPA (2)	1 167	1 284	1 365	↗ +6 %

(1) Allocation spécifique de solidarité (2) Minimum vieillesse

PART DES MÉNAGES ALLOCATAIRES DE LA CAF VIVANT SOUS LE SEUIL DES BAS REVENUS¹

par IRIS à Besançon en 2021



HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION DES POINTS DE DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

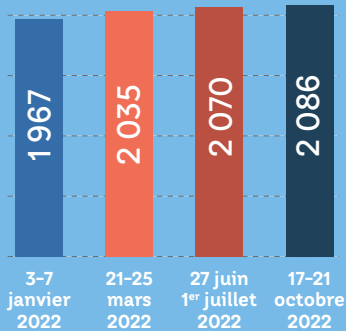
Depuis la crise sanitaire, chaque semaine, le CCAS suit l'évolution des besoins et régule la fréquentation des points de distribution de l'aide alimentaire avec les associations partenaires. 2022 a enregistré 100 604 passages de bénéficiaires du dispositif. Ces bénéficiaires sont :

- 2 394 foyers inscrits (6 176 personnes) par les services sociaux,
- 3 648 personnes inscrites par les Restaurants du cœur,
- 1 389 foyers (4 409 personnes) inscrites par le Secours Populaire,
- 205 étudiants inscrits par le CROUS auprès de la Croix Rouge.



La fréquentation moyenne augmente en 2022

De 1 773 ménages en moyenne par semaine en 2021, la fréquentation grimpe à 1 940 ménages servis en 2022, avec des pics dépassant les 2 000 ménages la plupart du temps. Rares en 2021, ces pics deviennent la norme en 2022, hormis les semaines comportant un jour férié et pendant la période estivale. Un autre changement se produit en 2022 : les ménages inscrits à un point de distribution se présentent chaque semaine, alors que 30 % d'entre eux manquaient à l'appel en 2021, exception faite des points de distribution de Planoise. Notons qu'à cette fréquentation régulière, s'ajoutent les publics en situation d'urgence ou en dépannage.



SOURCES : 1. CAF du Doubs, Données arrêtées au 31 juillet 2022 : le seuil de bas revenus de la CAF est de 1 135€ par unité de consommation au 31/12/2021 - 2. DREES, Barème des minima sociaux

BARÈMES DES MINIMA SOCIAUX² au 1^{er} juillet 2022



RSA SOCLE

Revenu de Solidarité Active pour les + de 25 ans à faibles ressources

PERSONNE SEULE

598 €

COUPLE SANS ENFANT

897 €



AAH

Allocation Adulte Handicapé de + de 20 ans à faibles ressources

956 €



ASS

Allocation de Solidarité Spécifique pour les chômeurs en fin de droits, sous conditions

544 €



ASPA

Allocation de Solidarité pour Personnes Âgées de 65 ans ou +

953 €

SOURCES : 1. INSEE, Info Focus, 30 janvier 2023 - 2. CAF du Doubs, Données arrêtées au 31 juillet 2022 - 3. DREES, Minima sociaux et prestations sociales, édition 2021

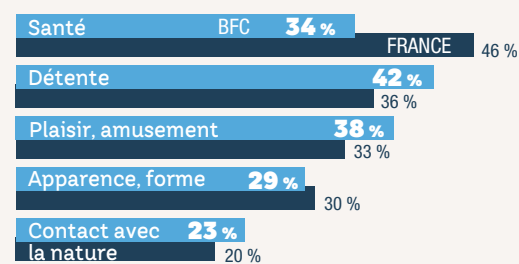
L'accès au sport : sport pour tous

LES FREINS ET LES LEVIERS À LA PRATIQUE SPORTIVE¹

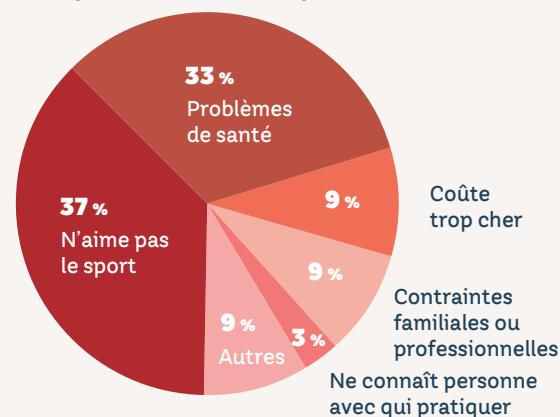
Dans les années 60 et jusque dans les années 2000, la pratique sportive était le fait d'hommes jeunes, riches et urbains. Depuis 20 ans, les écarts se resserrent entre les différents types de population, à l'avantage des femmes et des plus de 60 ans. L'accès aux sports par un plus large public a deux origines : la démocratisation des tarifs et la diversification des activités physiques et sportives. Toutefois, des écarts significatifs demeurent.

Cinq facteurs favorisent ou entravent la pratique sportive : la typologie du ménage, l'état de santé, l'appartenance à un quartier sensible, le niveau de diplôme et le niveau de revenus. La probabilité de pratiquer une activité physique et sportive est directement liée au niveau de vie : -10,1 points pour les ménages aux revenus les plus faibles, +7,4 points pour les ménages les plus aisés. Toutefois, aborder la question de la pratique sportive sous le seul angle de l'accessibilité financière ne suffit pas à fournir une justification pour les non-pratiquants.

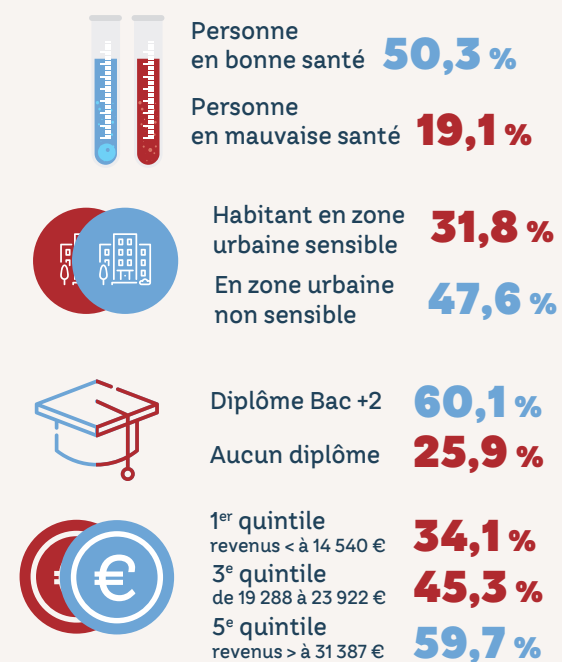
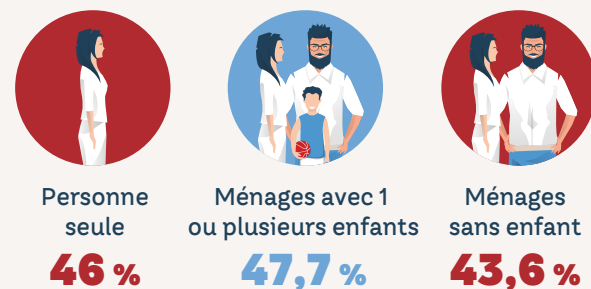
Principales motivations à la pratique sportive¹



Principaux freins des non-sportifs¹



Pratique sportive selon la typologie des publics²



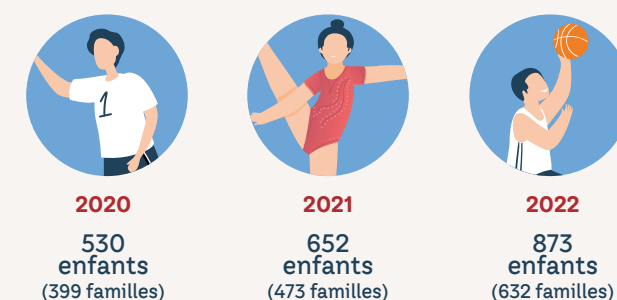
« Si l'intégration signifie pour un individu qu'il peut circuler entre différents univers sociaux, et si l'on considère que le sport participe à la dynamique d'intégration, force est de constater que l'épaisseur du portefeuille d'activités favorisera ou non la multiplication des expériences nécessaires à une intégration réussie. [...] Il faut être intégré pour faire du sport, c'est-à-dire posséder plusieurs attributs sociaux tels qu'un revenu régulier (et un emploi en CDI plutôt qu'à temps partiel), la fréquentation la plus longue possible du système scolaire, le fait d'avoir des parents qui font du sport et, pour les jeunes filles, une mère sportive. »³

LES POLITIQUES DÉVELOPPÉES À BESANÇON EN FAVEUR DU SPORT POUR TOUS

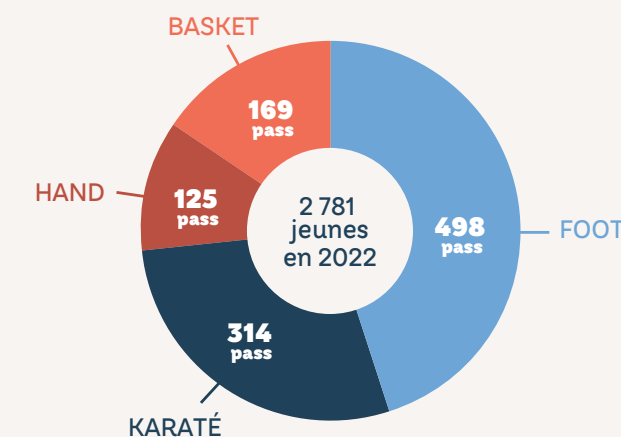
Accessibilité financière : Tickets loisirs et Pass'Sport¹

Le dispositif Tickets Loisirs Vacances mis en œuvre en 2009 par la Ville de Besançon, complété en 2012 par le Ticket Sport, s'adresse aux ménages bisontins aux revenus modestes. Ce dispositif s'inscrit dans la lutte contre les inégalités d'accès des ménages, enfants et jeunes, aux vacances et aux loisirs sportifs, socio-culturels et éducatifs. Il se compose de différentes aides financières. Les conditions d'attribution ont été revues en 2021 afin de lutter contre la baisse des effectifs bénéficiaires, baisse qui a suivi la crise sanitaire. Le nombre d'adhérents progresse, en majorité des familles du quartier de Planoise.

Bénéficiaires du Ticket Sport à Besançon



Sports les plus demandés pour le Pass'Sport²



Le Pass'Sport est un dispositif national composé d'une allocation de rentrée sportive de 50 € destinée à faciliter l'inscription des jeunes à un club sportif. En 2022, 95 clubs bisontins ont validé le Pass'Sport de 2 781 jeunes. En moyenne, un club sportif valide 30 pass par an. En tête, les

clubs de foot (498 Pass validés) suivis des clubs de karaté (314 pass). Les clubs de hand n'arrivent qu'en 8^e position (125 pass) alors que ce sport occupe la 2^e place des sports les plus pratiqués à Besançon. Cas de figure inverse pour le basket, 5^e au classement des Pass'Sport (169 pass) et 10^e au classement des licences.

Des clubs et structures ouverts au plus grand nombre

La multiplicité et la diversité des structures pour la pratique sportive sont encouragées. À l'appui : un exemple d'association qui s'est donnée pour objectifs de rendre la pratique sportive accessible à des publics qui ne fréquentent pas d'emblée les stades et les gymnases.

Le PKA est une association de Planoise créée en 1984 qui propose d'initier et de perfectionner ses adhérents à la pratique du Karaté, mais pas uniquement. Installé dans un quartier prioritaire, le PKA s'est donné pour ambition de valoriser l'image du quartier et de ses habitants en conjuguant résultats scolaires et sportifs. En 2022, le club accueille 135 licenciés de 18 nationalités différentes et de 5 à 67 ans. Autant de filles que de garçons, notamment entre 7 et 11 ans où les filles représentent 65 % des adhérents. Pour la plupart, les membres du club sont originaires du quartier de Planoise. Parmi ceux qui n'y résident pas, figurent les anciens du club qui ont quitté le quartier une fois adulte et qui reviennent y inscrire leurs enfants.

Dans son objectif de conjuguer réussite scolaire et sportive, le PKA s'est adjoint l'aide de la structure Pari, association de soutien scolaire du quartier de Planoise. En lien avec les familles, des passerelles sont créées entre les deux structures, pour le cas où le jeune sportif rencontre des difficultés dans son parcours scolaire. Le coût d'une licence au PKA est de 165 € pour une année (80 € pour les moins de 7 ans) pour 2 à 3 entraînements par semaine. Les aides conjuguées des différents dispositifs (Ville, CAF, État...) permettent de prendre en charge 55 % du coût total. À chaque rentrée scolaire, le PKA propose un accès gratuit d'un mois pour découvrir les activités du club. Une quarantaine d'enfants participent à ces journées en libre accès. Présents en grand nombre au cours du mois, peu d'entre eux confirment leur inscription malgré les facilités de paiements.

SOURCES : 1. INJEP 2018, Pratiques sportives, Fanny SIMOES - 2. INSEE, Enquête SRCV 2015 - 3. Enquête La pratique sportive en France : évolutions, structuration et nouvelles tendances, Patrick Mignon

SOURCES : 1. Direction des Sports de la Ville de Besançon - 2. Région BFC, Délégation Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

SPORT ET HANDICAP,
SPORT ADAPTÉ

Mesurer la pratique des activités physiques et sportives par les personnes en situation de handicap consiste tout d’abord à recenser les personnes pratiquant le sport avec un handicap reconnu. Certaines personnes peuvent présenter un handicap qui représente un frein à la pratique sportive (perte d’autonomie progressive, surpoids...), elles peuvent bénéficier de soutien à la pratique sportive, pour autant, ces personnes ne seront pas recensées parmi les licenciés de la fédération.

La charte sport ensemble

Souhaitant inciter les clubs à accompagner davantage et plus efficacement les parcours sportifs des personnes en situation de handicap, la Ville de Besançon a entrepris en 2011 une démarche de labellisation des clubs sportifs par le biais de la Charte Sport Ensemble signée par 80 associations. Sous l’égide de l’Office Municipal des Sports, des comités régionaux « sport adapté » et « handisports », des formations et réflexions sur l’adaptation de leurs pratiques sont proposées aux éducateurs sportifs, cadres dirigeants et bénévoles de clubs. Ainsi, une sensibilisation centrée sur la pratique des personnes en situation de handicap a permis d’établir une facilité d’accès aux activités sportives et de loisirs.

Outre la dimension sportive, cette ouverture de la participation des personnes en situation de handicap au sein des divers clubs contribue à leur insertion sociale et développe leurs relations avec les personnes valides. La charte permet également de changer le regard sur le handicap et de mieux prendre en compte les personnes dont les difficultés de santé constituent un frein à la pratique sportive. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Besançon finance également l’acquisition des équipements sportifs spécifiques.

À Besançon, la pratique sportive des personnes en situation de handicap relève de structures associatives aux profils hétérogènes. Elles peuvent être pluridisciplinaires ou uniquement sportives, mono-sport ou multisports, être dédiées au public en situation de handicap ou ouvertes à tous les publics. De nombreux clubs sportifs

accueillent également des publics résidant hors de Besançon, ces personnes ne figurent pas dans le recensement des licences Handisport à Besançon.

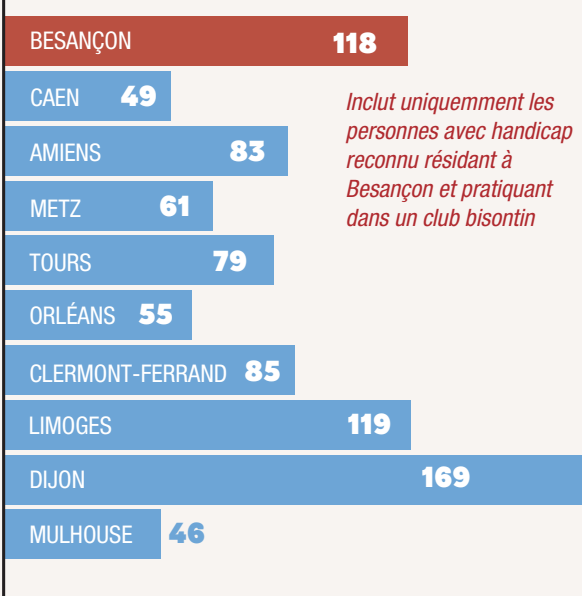
Les licences Handisport en 2019¹

Sept clubs bisontins comptabilisent 219 licenciés Handisport pratiquant une dizaine de sports. Six clubs recensent 247 licenciés de la Fédération française de sport adapté, dont 190 qui font de la compétition. Sur l’ensemble, 78 % ont plus de 21 ans et 90 % sont orientées vers les clubs par les structures médico-sociales. Parmi les activités les plus pratiquées figurent le cyclisme, la danse, le football, la natation...

Sports les plus pratiqués



Nombre de licences Handisport en 2019¹



Le Raid Handi-Forts, exemple d’intégration

Le Raid Handi-Forts existe sous deux versions : l’une destinée aux adultes, l’autre aux jeunes. Elles regroupent des personnes en situation de handicap, des professionnels spécialisés dans le handicap, des représentants du monde sportif, des collégiens et des représentants de la société civile ou des entreprises.

Par ailleurs, une dizaine de personnes en situation de handicap font partie du comité d’encadrement du Raid Handi-Forts adultes, tandis que d’autres s’occupent du « village animation » aux côtés de leurs associations sportives respectives.

Aujourd’hui, le Raid Handi-Forts des adultes se compose de 28 équipes originaires de Besançon et d’autres villes françaises ou étrangères. Objectif : encourager la pratique sportive régulière des personnes en situation de handicap. Le Raid Handi-Forts des jeunes peut intégrer jusqu’à 20 équipes, un maximum compte-tenu, entre autres, des contraintes horaires à respecter pour les jeunes résidant dans les structures d’accueil spécialisé. De fait, l’ouverture de cette version est principalement départementale. En 2022, 168 adultes et 108 jeunes ont participé aux Raids Handi-Forts.

Évolution de la participation au raid Handi-Forts¹

	 Équipes Adultes	 Équipes Jeunes	 Personnes avec handicap	 Personnes sans handicap
2018	23	28	46 adultes 56 jeunes	194 adultes 112 jeunes
2019	24	21	48 adultes 42 jeunes	140 adultes 84 jeunes
2020	annulé			
2021	18	annulé	38 adultes	69 adultes
2022	28	18	58 adultes 36 jeunes	110 adultes 72 jeunes

SOURCES : 1. Ministère des Sports, Recensement des licences sportives en 2019

SOURCES : 1. Direction des Sports de la Ville de Besançon

4 HABITAT ET LOGEMENT

LES BISONTINS ET LE LOGEMENT¹

AUGMENTATION DU NOMBRE DE MÉNAGES ET DE LOGEMENTS

Sur la période 2008-2019, le nombre de ménages augmente plus vite que les effectifs de la population, sous l'effet de la contraction de la taille des ménages (54,4 % de personnes seules). Le nombre de logements augmente aussi plus vite que le nombre de ménages, toutefois, les logements disponibles demeurent insuffisants

pour répondre aux besoins et aux attentes des ménages. Sur la même période, la part des locataires diminue de 0,3 point, alors que celle des propriétaires augmente de 0,8 point. Enfin, sur les 2 081 résidences principales supplémentaires recensées à Besançon en 2019, près de 50 % sont occupées par des locataires.

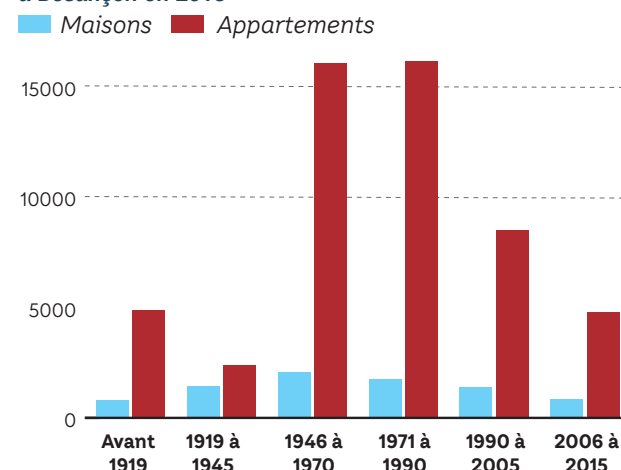
Évolution du nombre de logements à Besançon, de 2008 à 2019¹

	2008		2013		2019	
Typologie de l'habitat						
RÉSIDENCES PRINCIPALES	60 231		61 165		62 312	
MAISONS	8 531	13,0 %	8 596	12,5 %	8 911	12,9 %
APPARTEMENTS	56 169	85,6 %	59 177	86,2 %	61 580	86,5 %
Statut des occupants						
PROPRIÉTAIRES	20 792	34,5 %	21 332	34,9 %	21 970	35,3 %
LOCATAIRES	37 793	62,7 %	38 446	62,9 %	38 865	62,4 %
DONT LOGEMENT SOCIAL	14 605	24,2 %	13 699	22,4 %	14 005	22,5 %
Confort du logement						
CHAUFFAGE COLLECTIF	26 846	44,6 %	26 115	42,7 %	27 675	44,4 %
CHAUFFAGE INDIVIDUEL	21 799	36,2 %	21 914	35,8 %	22 445	36,0 %
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	10 519	17,5 %	12 110	19,8 %	11 168	17,9 %



+2 081
résidences principales
entre 2008 et 2019
~50 % sont occupées
par des locataires

Types de logement selon la période d'achèvement à Besançon en 2019¹



LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS²

En 2018, 4,8 millions de Français vivent dans des logements classés E, F ou G. 42 % du parc construit avant 1919 est considéré comme très énergivore, 36 % de celui construit entre 1919 et 1948, 13 % des bâtis érigés entre 1975 et 1989. Après cette date, les constructions sont estimées comme non énergivores.

La Bourgogne-Franche-Comté arrive en tête des régions mal classées : son parc immobilier ne comporte que 3,8 % de logements classés A ou B (5,6 % en Métropole).

LES LOGEMENTS BISONTINS EN CHIFFRES EN 2019¹



86,5 %
d'appartements
12,9 % de maisons



62,4 %
de locataires
dont 22,5 % dans
le parc social



45 %
des logements
ont été construits
avant 1970



44,4 %
de chauffage
collectif, 36 %
de chauffage
individuel

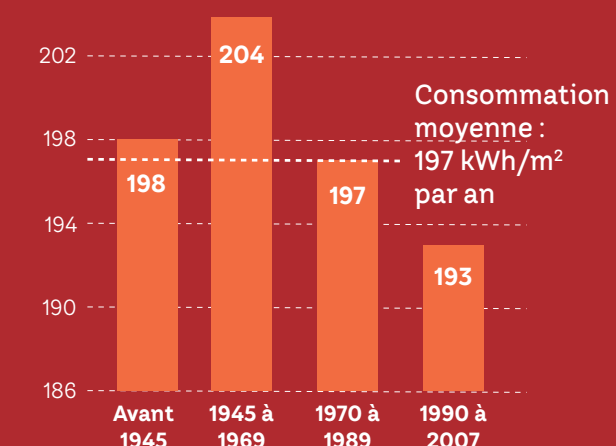
En cause, l'ancienneté du parc, bien antérieure à l'émergence des réglementations thermiques qui, pour les premières, ont vu le jour en 1975.

L'année de construction influence le nombre de kilowattheures consommés par an. À Besançon, 45 % de logements ont été construits avant 1970, soit 27 630 logements recensés en 2019. Seul, 25,4 % du parc a été construit après 1990, soit 15 605 logements. Un chiffre faible comparé au nombre de résidences principales recensées.

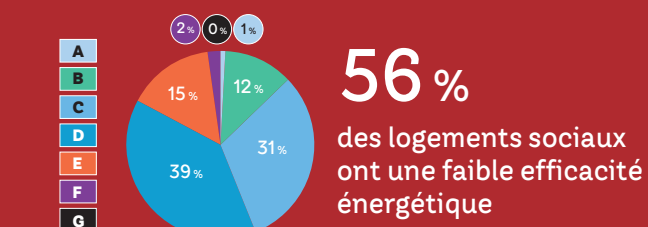
Un second paramètre influence les consommations d'énergie : la nature de l'habitat. Les maisons individuelles sont plus énergivores que les appartements, et ce, à des taux très supérieurs. Dernier indicateur, le parc immobilier locatif public offre une meilleure qualité énergétique que le parc locatif privé.

44 % des logements sociaux du Grand Besançon entrent dans les classes énergétiques de niveau A à C, dont 13 % dans les classes A et B. Toutefois, 56 % des logements sociaux présentent une faible efficacité énergétique.

Consommation énergétique selon la date de construction² dans le Grand Besançon



Classement énergétique des logements sociaux dans le Grand Besançon²



SOURCES : 1. INSEE, RP 2019, exploitation principale, géographie au 01/01/2022 - 2. Service de la Transition Ecologique - Département Connaissance www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

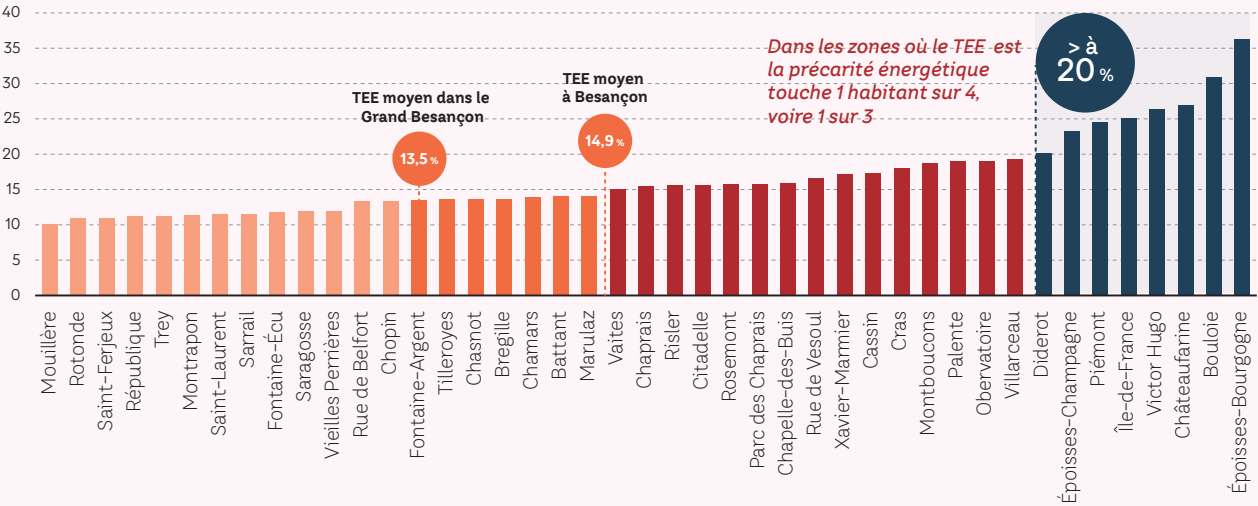
SOURCES : 1. INSEE, RP 2019, exploitation principales, géographie au 01/01/2022 - 2. AUDAB, Les situations de précarités énergétiques dans le Grand Besançon, janvier 2022

LE LOGEMENT, POSTE DE DÉPENSES PRINCIPAL

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE FRACTURE DE PLUS¹

Le TEE, ou taux d'effort énergétique, permet d'établir la vulnérabilité des ménages face aux dépenses énergétiques. Un ménage est considéré en précarité énergétique dès lors qu'il consacre plus de 8 % de ses revenus à des dépenses énergétiques. En Bourgogne-Franche-Comté, 18,6 % des ménages sont touchés par la précarité énergétique (240 000 ménages). 30 % d'entre eux sont des ménages à bas revenus : 6 ménages sur 10. Ces ménages sont les plus exposés à la précarité énergétique car ils vivent en majorité dans des logements qualifiés de « passoires thermiques ».

Taux d'effort énergétique (TEE) par IRIS à Besançon²
(seuls les taux au-dessus de 10 % sont présentés)

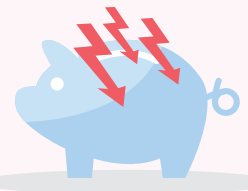


À Besançon en 2018, 14,9 % des ménages sont en situation de précarité énergétique, un taux plus élevé que la moyenne observée dans le Grand Besançon (13,5 %). 23 IRIS bisontins présentent un TEE supérieur à celui de la ville. C'est le cas de la plupart des IRIS du quartier de Planoise où la précarité énergétique touche plus de 20 % des ménages, allant jusqu'à 36 % des ménages de l'IRIS Époisses-Bourgogne. Le secteur de

la Bouloie est également une zone où le taux de précarité énergétique est élevé. Ce taux devrait diminuer suite à la rénovation du parc de logements étudiants engagée par le Crous. Le taux de précarité énergétique conjugue niveau de revenus et consommation d'énergie. De fait, la cartographie de la précarité énergétique se rapproche de la répartition géographique des bas revenus.



28,4 %
DES REVENUS DES MÉNAGES
SONT CONSACRÉS AU
LOGEMENT EN 2020³



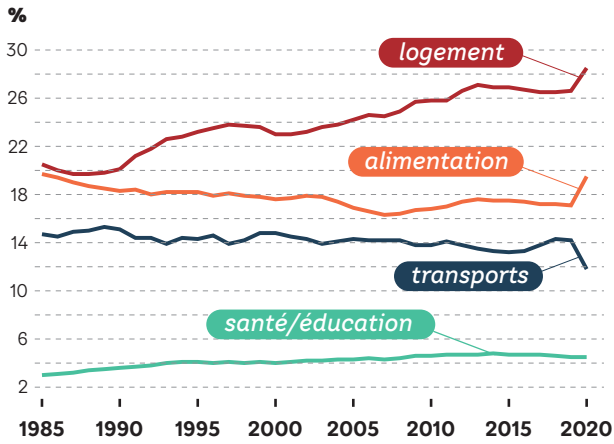
+15,1 %
HAUSSE DES PRIX
DE L'ÉNERGIE EN 1 AN
(déc. 2021/déc. 2022)

LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE
VIENT ALOURDIR LA CHARGE

En 2020, le logement est en tête des postes de dépenses des ménages, suivi de l'alimentation et des transports. Le taux moyen de la part des revenus consacrés au logement est de 28,4 %, un poste de dépenses en hausse en raison de l'augmentation des loyers. Toutefois, à cette période, sous l'effet des températures douces, et malgré la hausse de la consommation d'énergie liée aux confinements pendant la crise sanitaire, les charges imputables au confort du logement n'ont pas augmenté.

Le printemps 2021 marque la fin de cette relative accalmie avec une nouvelle hausse du coût du logement qui, cette fois, ne porte pas sur le loyer mais sur les charges. Les prix de l'énergie commencent à progresser, sous l'effet d'une inflation généralisée, amplifiée par la guerre en ukraine au printemps 2022. En un an, de décembre 2021 à décembre 2022, les prix à la consommation augmentent de près de 6 %, dont 15,1 % pour l'énergie. En août 2022, l'État instaure un « bouclier tarifaire » destiné à limiter l'impact de l'explosion des coûts de l'énergie sur le budget des ménages, et précise que sans ce bouclier, le prix du gaz aurait augmenté de 61,9 %¹ depuis le 1^{er} octobre 2021, et l'électricité, de 35,4 %¹.

Principaux postes de dépenses des ménages²



Toutefois, la flambée des prix de l'énergie, malgré le bouclier, impacte le budget des ménages déjà contraint. Cet impact diffère selon les niveaux de revenus, le type de logement et le type de chauffage.

Impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur les revenus disponibles des ménages, entre janvier 2021 et juin 2022 en France métropolitaine³

	REVENU DISPONIBLE	
	€	%
DÉPENSES CHAUFFAGE ET FONCTIONNEMENT DE LA MAISON	-460	-0,9
dont Gaz et électricité	-340	-0,6
dont Fioul domestique	-120	-0,2
DÉPENSES DE CARBURANTS	-380	-0,7
Essence	-120	-0,2
Gasoil	-260	-0,5
AIDES DE SOUTIEN AU REVENU DES MÉNAGES	120	0,2
Indemnité inflation	100	0,2
Bonus du chèque énergie	10	0,0
TOTAL	-720	-1,3

Lecture : entre janvier 2021 et juin 2022, le revenu disponible (élargi au chèque énergie et corrigé des dépenses de produits énergétiques) est inférieur de 720 euros par ménage à ce qu'il aurait été en l'absence de hausse des prix par rapport à 2020 et des mesures de soutien aux ménages (indemnités inflation et bonus du chèque énergie). Cette baisse de niveau de vie se décompose en une perte de 460 euros par ménage de dépenses relatives au chauffage et au fonctionnement de la maison, et de 380 euros liée aux dépenses de carburants, partiellement compensé par un gain de 120 euros d'aides.

LA RÉSISTANCE DES PUBLICS VULNÉRABLES

Été 2022, le CCAS interroge 696 ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire pour évaluer l'impact des premières augmentations des prix de l'énergie sur leur budget et les conséquences sur leur mode de vie. La majorité des bénéficiaires sont des familles qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour couvrir leurs besoins essentiels, en premier lieu, l'alimentation.

70 % des ménages résident dans le parc public. Ce public est déjà sensibilisé aux économies d'énergie et a adopté les bons gestes (baisse des thermostats, coupure des appareils en veille...). 53 % considèrent que la hausse des prix de 6 % constatée sur leurs feuilles de charges au printemps 2022 reste limitée et absorbable, en particulier chez les ménages équipés d'un

chauffage collectif que le bailleur social a régulé. Toutefois, leur capacité d'effort a atteint son maximum et tout effort supplémentaire pèsera sur leur budget alimentaire. La plupart des ménages connaissent les aides sociales existantes, dont le chèque énergie qu'ils associent à une aide directe au paiement de la facture d'énergie. La plupart sont favorables au diagnostic énergétique et

SOURCES : 1. Service de la Transition Ecologique - Département Connaissance www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr - 2. ONPE / AUDAB, Les situations de précarités énergétiques dans le Grand Besançon, janvier 2022 - 3. INSEE Références, France, portrait social, édition 2021

SOURCES : 1. Taux calculé sur les tarifs TTC - 2. INSEE Références, France, portrait social, édition 2021 - 3. INSEE, Analyses n° 78, Décembre 2022

souhaitent en bénéficier : en 2022, 93 diagnostics ont été sollicités auprès des services de la ville, 3 fois plus que les années précédentes.

En conclusion, si les ménages résidant dans le parc public résistent aux premières hausses des prix de l'énergie grâce à l'accompagnement et à l'adoption de gestes économes, quid des ménages résidant dans le parc privé ? La hausse des tarifs

de l'énergie devrait atteindre 15 % en 2023. Dans ce contexte, le CCAS et la Ville de Besançon souhaitent créer un réseau d'alerte constitué des services et bailleurs sociaux et de différents acteurs publics et privés en matière d'énergie et de développement durable. Mission : évaluer l'impact des hausses des prix sur les ménages vulnérables et proposer des pistes de travail sur la question des impayés en matière d'énergie.

LE LOGEMENT SOCIAL ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET LES ATTRIBUTIONS¹

56 % des demandes de logement dans le Doubs concernent le Grand Besançon, où 6 002 demandes ont été enregistrées en 2022, un chiffre stable comparé aux données de l'année 2021. Les plafonds de ressources pour l'accès au logement social diffèrent selon les aides à la construction accordées aux bailleurs sociaux par l'État et la situation économique des demandeurs.

Plafonds de ressources pour l'accès au logement social, à Besançon en 2022

	Plafond PLAI	Plafond PLUS	Plafond PLS
Personne seule	11 626 €/AN (968 €/MOIS)	21 139 €/AN (1 761 €/MOIS)	27 481 €/AN (2 290 €/MOIS)
2 personnes	16 939 €/AN (1 400 €/MOIS)	18 331 €/AN (2 334 €/MOIS)	36 700 €/AN (3 058 €/MOIS)
Couple avec 2 enfants	22 665 €/AN (1 888 €/MOIS)	40 985 €/AN (3 415 €/MOIS)	52 281 €/AN (4 356 €/MOIS)

Situation des demandeurs

995 demandeurs ont moins de 25 ans (17 % des demandeurs), dont 851 qui résident actuellement en dehors du parc social. 2 906 demandeurs vivent seuls (48 %). 1 632 demandeurs sont des ménages monoparentaux (27 % des demandeurs).

Les demandes externes

3 361 demandes émanent de personnes qui n'habitent pas dans le parc social (56 %). À titre d'exemple, 728 demandeurs habitent chez leurs parents (22 %). 131 personnes se déclarent sans abri (4 %), et 284 personnes sont actuellement hébergées dans les structures d'accueil social (8,4 %).

Les demandes internes

683 personnes motivent leur demande de mutation par la taille du logement, qu'ils souhaitent plus grand (26 %). 394 demandeurs désirent un appartement adapté au handicap (15 %), et 741 demandeurs souhaitent un appartement moins coûteux.

Localisation de la demande

5 050 demandeurs veulent habiter à Besançon (84 %) et 1 923 personnes désirent obtenir un logement T2. À noter que sur les 19 227 logements locatifs publics existant dans le Grand Besançon, 90 % se situent à Besançon.

Les délais d'attribution

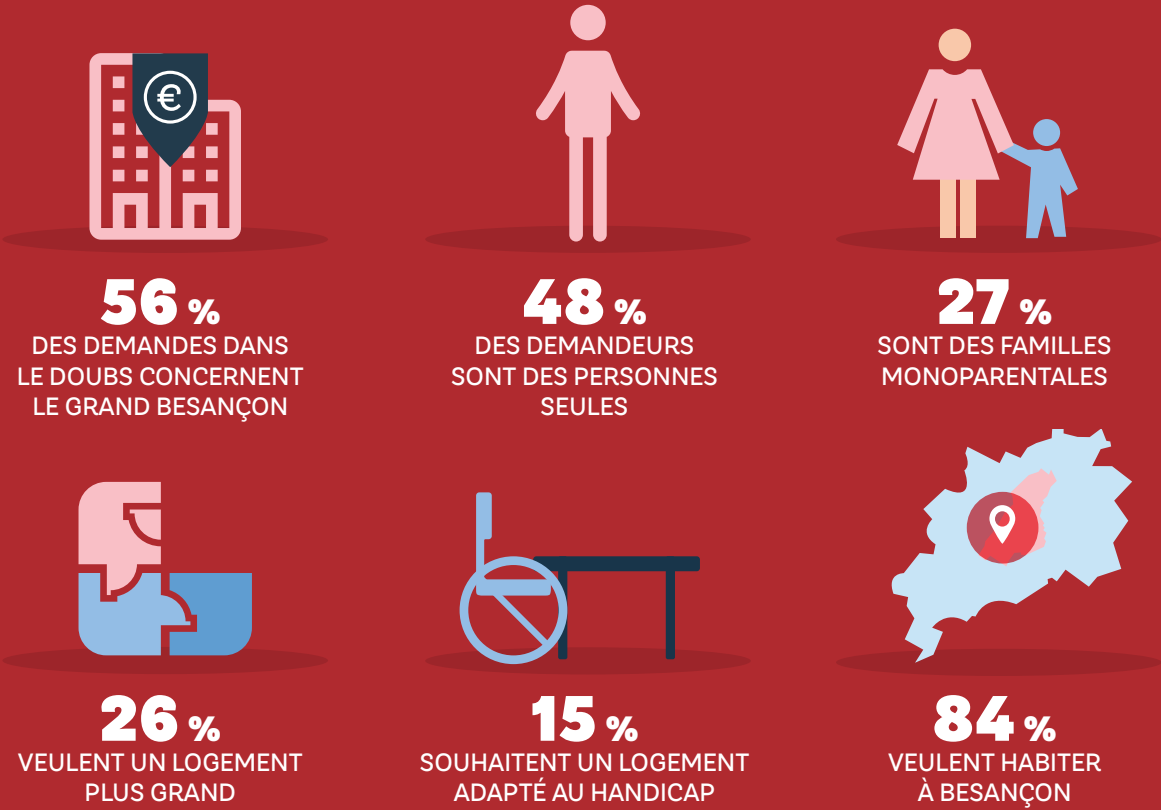
2 044 demandeurs, soit 34 % ont fait une demande qui date de plus de 12 mois. Toutefois, cela ne signifie pas qu'aucune offre n'ait été faite sur cette période. En novembre 2021, le délai moyen d'attente est de 12 mois, tout type de logement confondu.

Les attributions au titre de l'année 2022

1 881 baux ont été signés au cours de l'année, dont 36 % pour des T3. Le quartier de Planoise est le secteur où l'on relève le plus grand nombre d'attributions : 398 baux signés.

SOURCES : 1. GRAND BESANÇON MÉTROPOLE, Données au 30 novembre 2022

DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX À BESANÇON EN 2022¹



LE NPRU 2020-2025 DE BESANÇON

Dans le cadre du Nouveau Plan de Rénovation Urbaine de Besançon, le relogement des habitants de Planoise passe le cap des 110 ménages relogés par an en 2021. Pour mémoire, le NPRU approuvé en 2018 intègre la déconstruction de 1 690 logements situés dans les QPV à l'horizon 2025, dont 500 logements à la Grette et 1 190 à Planoise. Le relogement des habitants de la cité Brulard s'est achevé fin 2020.

LA DOMICILIATION DES SANS-ABRI

Après une forte augmentation en 2020, le nombre de domicilia-tions enregistrées entre 2021 et 2022 retrouve un niveau similaire à l'année 2019, à 15 unités près. Les effectifs évoluent peu, +2,5 %. Toutefois, la part des moins de 25 ans progresse de +15 % sur la période. Les appels au 115 progressent également, +2,8 %, ainsi que la part des ménages orientés : +1,8 %. La Maison Abbé Pierre des Glacis enregistre +7 % de nuitées supplémentaires pour 25 % de public accueilli en plus, soit un nombre de nuitées par personne en baisse sur l'année. En moyenne en 2021, une personne consommait 25 nuitées par an, ce chiffre est tombé à 21 nuitées en 2022.

Accueil et accompagnement des sans-abri à Besançon

	2019	2020	2021	2022
DOMICILIATIONS CCAS²	596	683	599	614
Dont jeunes de - de 25 ans	106	143	118	137
APPELS AU 115³	-	13 342	14 681	15 091
Nombre de ménages différents	-	2 045	2 025	2 065
PERSONNES ACCUEILLIES À L'ABRI DES GLACIS³	-	382	311	390
Nombre de nuitées	-	6 460	7 825	8 357
MÉNAGES HÉBERGÉES À L'HÔTEL³	-	311	543	503
Nombre de nuitées financées	-	20 603	26 249	23 477

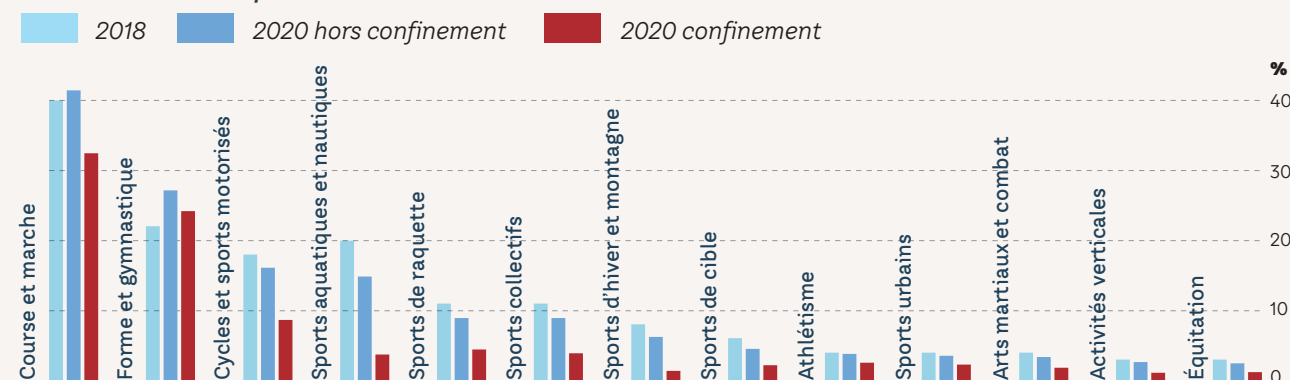
SOURCES : 1. GRAND BESANÇON MÉTROPOLE, Données au 30 novembre 2022 - 2. CCAS Besançon - 3. SIAO unique du Doubs

Lieux et équipements de pratique sportive

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA PRATIQUE SPORTIVE¹

Le confinement a eu un impact négatif sur l'ensemble des pratiques sportives. Mais certaines disciplines ont été préservées. Entre 2018 et 2020, presque toutes les disciplines sportives enregistrent une baisse du nombre de pratiquants, à l'exception de la course et de la marche, de la forme et de la gymnastique qui sont en tête du classement. Sur la même période, la part de la pratique à domicile progresse, avec un pic pendant la période du confinement. Enfin, 40 % des pratiquants déclarent exercer 2 à 3 sports en même temps.

Évolution des univers sportifs en France¹



LES LIEUX DE PRATIQUE SPORTIVE²



29 %
débutent dans un club sportif



41 %
pratiquent leur activité en pleine nature



63 %
font du sport en toute autonomie

Les sports de pleine nature²

Les sportifs de la région Bourgogne-Franche-Comté partagent une même attirance pour les sports de plein air. 41 % pratiquent leur activité principale en milieu naturel, 5 points de plus qu'au niveau national. 63 % déclarent pratiquer leur sport en autonomie. 29 % pratiquent leur première activité dans un club ou une association.

Au titre des activités de plein air, la course et la marche à pied tiennent la tête du classement pour 69 % des sportifs, suivis de la pratique cycliste (VTT, pratique urbaine ou route). Pour les premiers, ces sports présentent plusieurs avantages. Ils nécessitent peu d'équipement, ils ne dépendent pas d'une infrastructure, ils peuvent se pratiquer

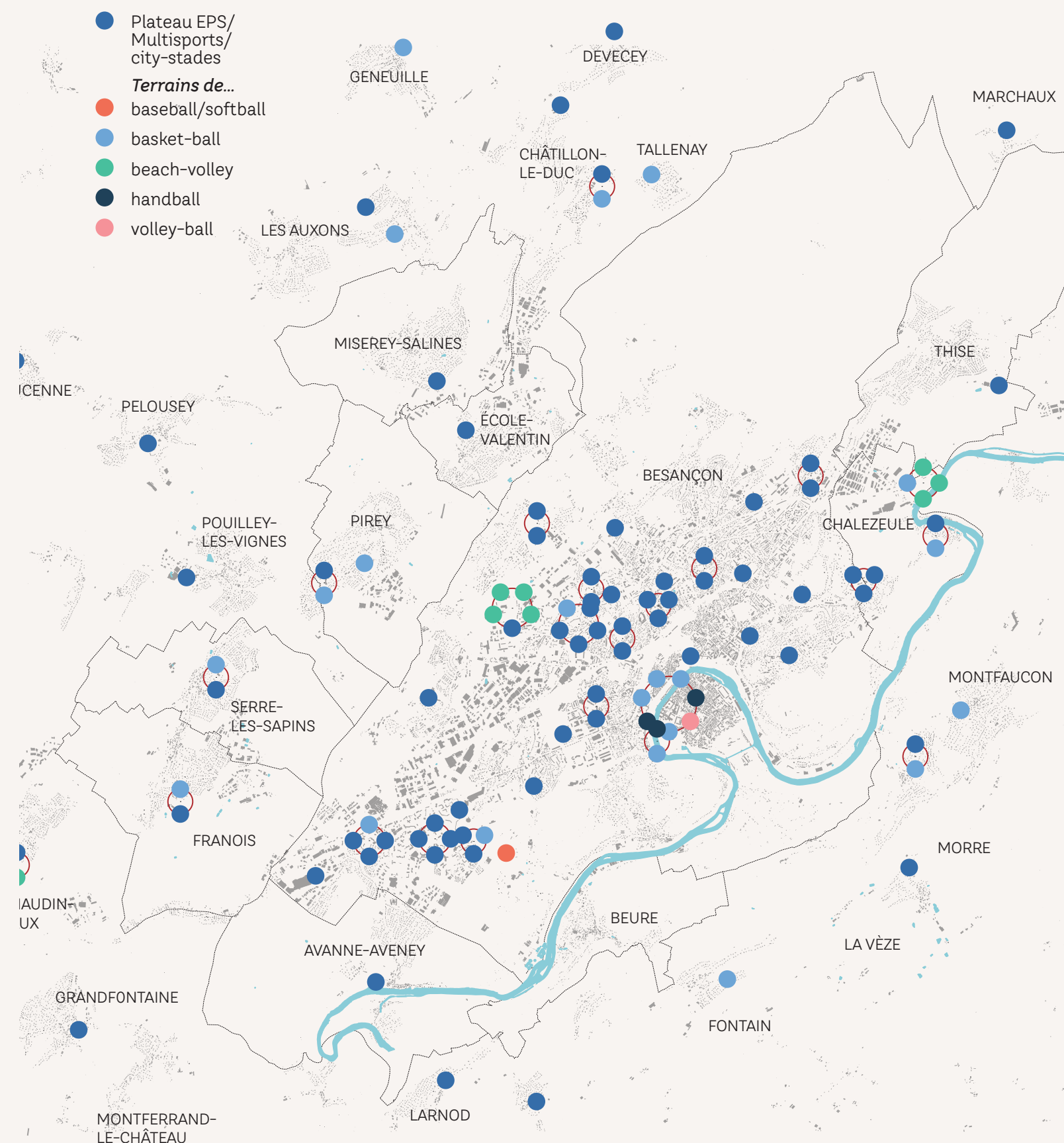
n'importe où. Le patrimoine naturel autour de Besançon facilite en outre les pratiques de plein air autonomes, avec 13 parcours de trail et 1000 km de circuits de randonnées balisés.

Les sports urbains²

Une étude de l'AUDAB sur les pratiques sportives dans le Grand Besançon fait également ressortir la pratique émergente des sports urbains, mentionnés par 9 % des répondants, un résultat supérieur de 3 points à la moyenne nationale, avec, entre autres, la pratique du skateboard, du roller, ou encore, de la trottinette. Ces sports sont les seules pratiques urbaines qui progressent en 2020 et 2021, pendant la crise sanitaire.

SOURCES : 1. INJEP, Baromètre national des pratiques sportives 2020, février 2021 - 2. INJEP, Fiche régionale du sport en BFC, 2020 ; AUDAB, Enquête sur la pratique sportive dans le Grand Besançon, 2020

TERRAINS SPORTIFS SPÉCIALISÉS DANS LE BASSIN DE PROXIMITÉ DE BESANÇON¹



SOURCES : 1. AUDAB, Enquête sur la pratique sportive dans le Grand Besançon, 2020

46 Plateaux EPS

Nombre d'équipements sportifs à Besançon en 2019¹

30 Équipements d'athlétisme

30 Courts de tennis

11 Bassins de natation

11 Salles de combat

29 Équipements d'activités de forme et de gymnastique

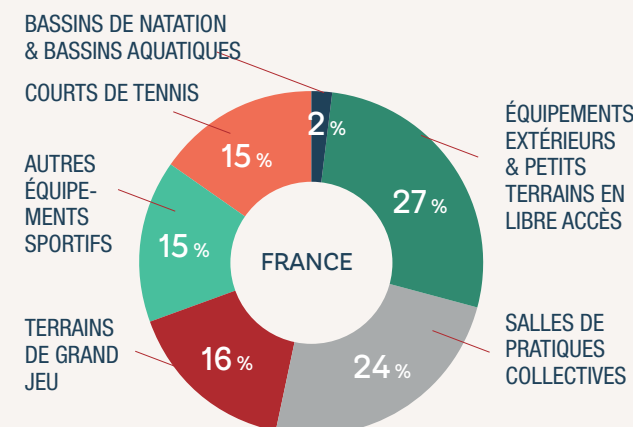
14 Équipements équestres

SOURCES : 1. AUDAB, Enquête sur la pratique sportive dans le Grand Besançon, 2020

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS¹

En 2018, 311 000 équipements sportifs sont recensés en France, soit 46 équipements pour 10 000 habitants. Les équipements les plus répandus sont les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre qui représentent 27 % du parc français. Ils sont suivis par les salles collectives (24 %), les grands terrains de jeux (16 %) et les terrains de tennis (15 %). Les collectivités sont propriétaires de 83 % du parc sportif, dont environ 9 % est géré par un délégataire. Les associations sont propriétaires de seulement 19 % des équipements qu'elles gèrent. Bien que le commerce sportif privé se développe, ses activités restent concentrées sur des pratiques spécifiques, comme le bowling, l'équitation, le golf ou les pratiques forme et santé. Pour les collectivités, se pose aujourd'hui la question du vieillissement des équipements, la plupart d'entre eux ayant plus 35 ans.

Proportions des équipements sportifs France²



En 2022, le Recensement des Équipements Sportifs du ministère des Sports dénombre 250 équipements à Besançon, auxquels il convient d'ajouter les sites dédiés aux sports de pleine nature. La majeure partie des infrastructures sont réparties selon les implantations des établissements scolaires conçus dans les années 1970. Puis, ce sont les politiques d'habitat social qui ont guidé l'aménagement de terrains de sport dans les quartiers pour favoriser la pratique et la mise en œuvre des animations sportives de proximité. Les associations et les animations sportives se sont bien développées grâce au Contrat de ville. En outre, la ville de Besançon promeut le sport grâce à l'organisation d'animations ponctuelles et régulières dans les quartiers, tels le raid urbain, Kid Athlé et Vital'Été.

SOURCES : 1. AUDAB, Enquête sur la pratique sportive dans le Grand Besançon, 2020 - 2. INJEP, Les lieux de la pratique sportive en France, 2020

SPORT ET QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL¹

En 2018, l'INJEP recense 4,2 % de licences sportives localisées dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur les 8 % de Français qui y résident. Les femmes sont sous-représentées, 3,6 % des licences, contre 4,6 % des licences en QPV pour les hommes. Cet écart s'observe dans les choix des pratiques sportives : le foot détient 27 % des licences délivrées dans les QPV, presque le double des licences délivrées en France dans ce sport (14 %).



4,2 % de licences sportives localisées dans les Quartiers prioritaires de la ville (QPV)



3,6 % sont détenues par des femmes **4,8 %** par des hommes



27 % des licences sont délivrées par les clubs de foot

L'initiative Bouge +

Créée en 2021 par des enseignants des écoles élémentaires de Planoise, l'association Bouge + est destinée à favoriser l'accès à la pratique physique et sportive des enfants non-adhérents à un club qui sont face à un problème de sédentarité et/ou d'obésité.

Bouge + organise des ateliers sur les temps scolaire et périscolaire en partenariat avec L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) et des clubs sportifs bisontins. Les infrastructures sont prêtées par la Ville de Besançon qui finance et coordonne également l'intervention de la dizaine de clubs partenaires. Les pratiques sont multiples, hand, course d'orientation, haltérophilie... les lieux également, patinoire, gymnase, piscine... Quelques chiffres, entre mars et juin 2022 : 488 enfants différents accueillis dont 50 % de filles, 11 activités sportives proposées pour 192 séances.

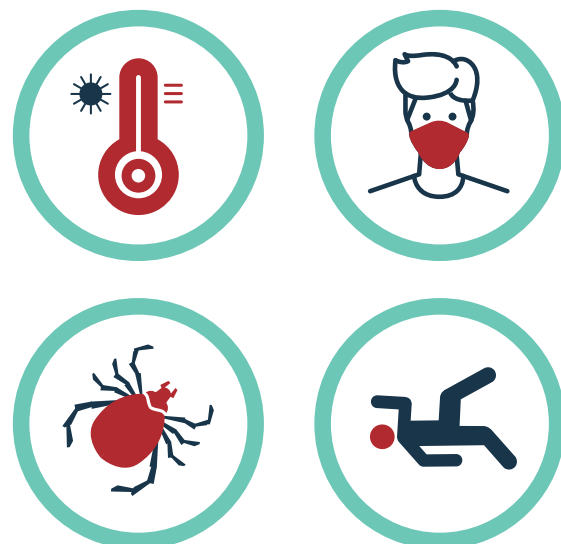
5 SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS¹

LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MALADIES INFECTIEUSES, CANICULES ET SURMORTALITÉ¹

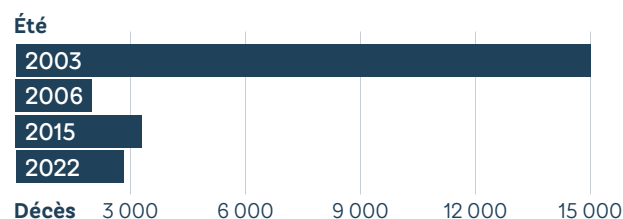
Le changement climatique a un impact direct sur la biodiversité, les systèmes alimentaires et la qualité de l'air. Il contribue à modifier rapidement et profondément l'environnement. Les impacts sur la santé sont nombreux et variés. La récente épidémie de SARS-CoV2 illustre combien, dans ce contexte de changement climatique, l'interaction entre les agents infectieux, les hôtes et l'environnement, est au cœur des émergences infectieuses.

Le changement climatique contribue notamment à l'augmentation des maladies à transmission vectorielle (maladies infectieuses transmises par des vecteurs comme des insectes). La capacité du moustique tigre à être vecteur du chikungunya, de la dengue ou du virus Zika, en fait une cible de surveillance prioritaire durant sa période d'activité dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre. Le Doubs est désormais considéré comme territoire colonisé et n'échappe pas à l'expansion de cet insecte. Enfin, les données scientifiques actuelles indiquent que le réchauffement climatique augmente la durée de présence des tiques et ainsi l'exposition de la population à la maladie de Lyme.



2006 et 2015 ont causé respectivement 15 000, 2 000 et 3 300 décès en excès en quelques jours en France. L'été 2022 est au deuxième rang des étés les plus chauds observés en France depuis le début du XX^e siècle : 111 décès en excès en Bourgogne-Franche-Comté, soit une surmortalité de +13 %.

Décès excédentaires enregistrés pendant les canicules, en France¹



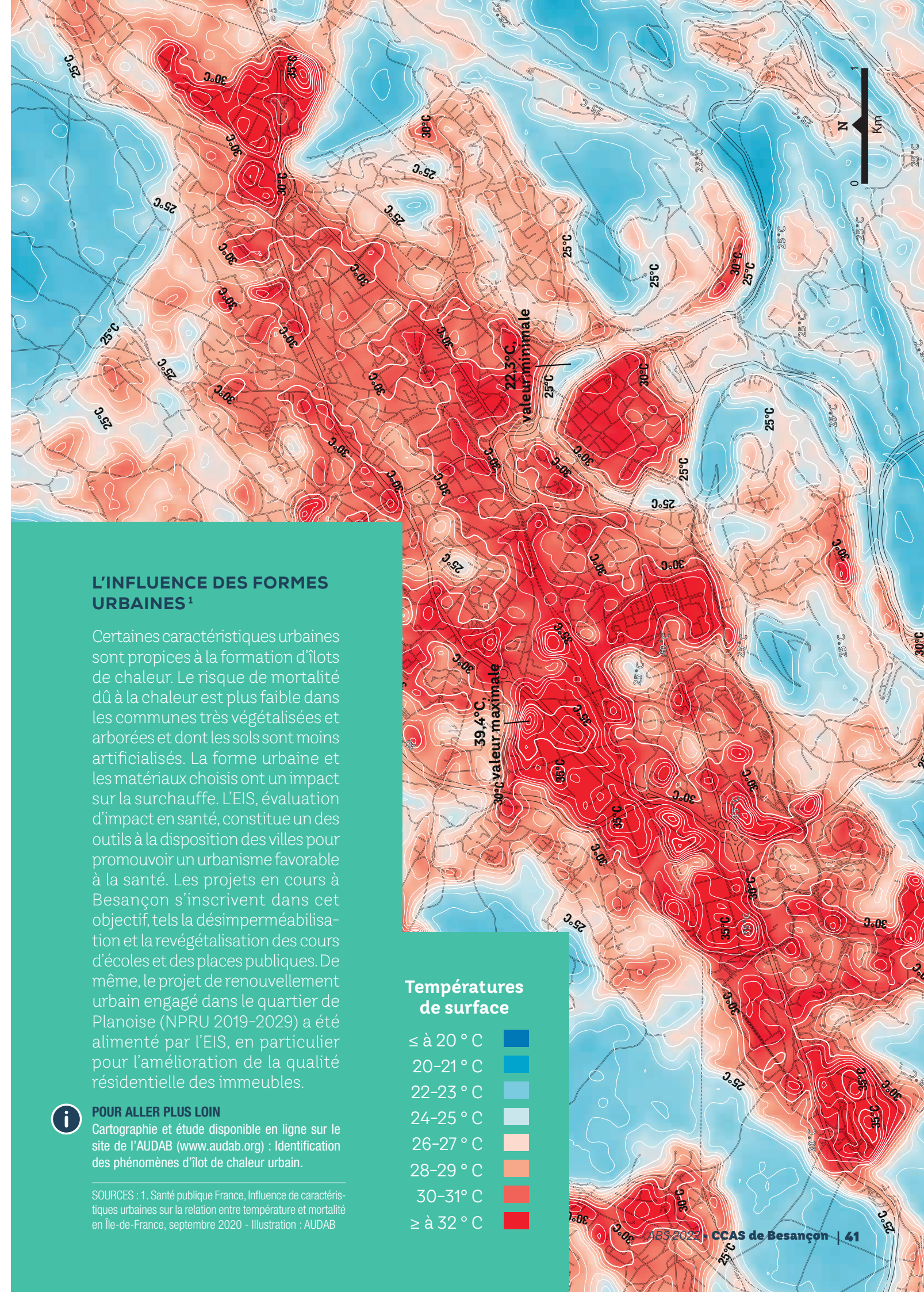
Au niveau national, la surmortalité est estimée à +17%, soit 2 816 décès supplémentaires par rapport aux courbes normales. Le risque de décès lié à la chaleur concerne tous les âges, même s'il est plus élevé chez les 75 ans et plus. L'excès de mortalité de la Métropole, toutes causes confondues, est le plus important enregistré depuis la mise en place du Plan national Canicule en 2004.



LA MALADIE DE LYME est une zoonose, une maladie infectieuse qui se transmet de l'animal à l'être humain. Elle peut se déclarer suite à une piqûre de tique infectée par la bactérie *Borrelia burgdorferi*. (Déf. INRAE)

En 2021, 81 % des Français souhaitent que les pouvoirs publics déploient des moyens en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique équivalents à ceux déployés dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Les canicules de 2003,

SOURCES : 1. Santé Publique France, Dossier thématique sur le changement climatique, mis à jour le 8 avril 2022 ; Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire du 15/07/2015 ; Bulletin de santé publique du 22/11/2022, Canicule été 2022 - ARS Bourgogne-Franche-Comté, Dossier Moustique-tigre : sous surveillance en Bourgogne-Franche-Comté - Ademe/Credoc, Sensibilité à l'environnement, action publique et fiscalité environnementale : l'opinion des Français en 2021



L'INFLUENCE DES FORMES URBAINES¹

Certaines caractéristiques urbaines sont propices à la formation d'îlots de chaleur. Le risque de mortalité dû à la chaleur est plus faible dans les communes très végétalisées et arborées et dont les sols sont moins artificialisés. La forme urbaine et les matériaux choisis ont un impact sur la surchauffe. L'EIS, évaluation d'impact en santé, constitue un des outils à la disposition des villes pour promouvoir un urbanisme favorable à la santé. Les projets en cours à Besançon s'inscrivent dans cet objectif, tels la désimperméabilisation et la revégétalisation des cours d'écoles et des places publiques. De même, le projet de renouvellement urbain engagé dans le quartier de Planoise (NPRU 2019-2029) a été alimenté par l'EIS, en particulier pour l'amélioration de la qualité résidentielle des immeubles.



POUR ALLER PLUS LOIN

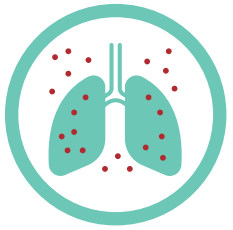
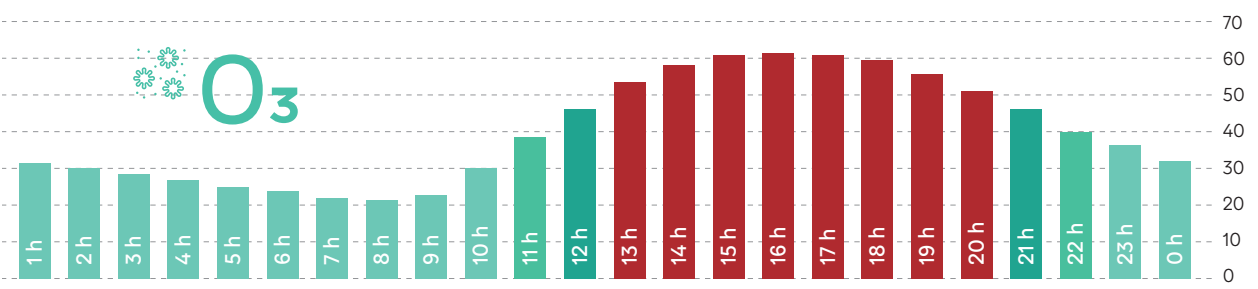
Cartographie et étude disponible en ligne sur le site de l'AUDAB (www.audab.org) : Identification des phénomènes d'îlot de chaleur urbain.

SOURCES : 1. Santé publique France, Influence de caractéristiques urbaines sur la relation entre température et mortalité en Île-de-France, septembre 2020 - Illustration : AUDAB

POLLUTION DE L'AIR¹

L'épisode de sécheresse et canicule qu'a connu la France au cours de l'été 2022 se traduit par une dégradation de la qualité de l'air. Les niveaux de polluants observés dans l'atmosphère sont associés à des risques pour la santé. L'ozone est l'un des polluants estivaux majeurs. Le secteur bisontin, du fait de sa topographie est particulièrement touché par la pollution à l'ozone. Les effets de cuvettes ont en effet tendance à favoriser l'accumulation de ce polluant sur la zone. L'ozone est une molécule particulièrement irritante pour les organismes (déclenchement de crise d'asthme) et agressive pour les végétaux (destruction de la chlorophylle, fragilisation des feuilles...).

Évolution typique de l'ozone au cours d'une journée ensoleillée²
Site rural de fond



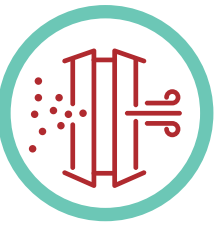
Si les épisodes de pollution sont généralement plus médiatisés, et donc plus visibles, ils ne sont pas les plus dangereux. C'est la pollution chronique, ce que nous respirons tous les jours, qui cause, selon les rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé et de Santé Publique France, le plus de dommages à la santé.

Au cours de l'été 2022, aucun épisode de pollution à l'ozone n'est enregistré. Néanmoins, la situation est plus mitigée concernant les niveaux de fonds (pollution plus durable dans le temps et l'espace). Les dépassements enregistrés sur le capteur périurbain (Grand Besançon) sont les plus élevés de la région. La situation est d'autant plus préoccupante que ces effets se cumulent année après année : plus ces périodes à niveaux élevés se répéteront, plus l'impact sera fort.

L'ozone n'est pas émis directement. C'est un polluant secondaire qui résulte de la transformation photochimique de certains polluants "primaires" (oxydes d'azote, composés organiques volatils...) en présence des rayons UV dans l'atmosphère. De fait, les plus fortes concentrations d'ozone apparaissent en été, période où le rayonnement solaire est le plus intense et en périphérie des zones émettrices de polluants primaires. Ces polluants peuvent être transportées sur de



SITE RURAL DE FOND : les stations rurales sont représentatives de la pollution de fond et de l'exposition des écosystèmes à la pollution.



longues distances. L'ozone connaît donc une évolution marquée au cours de l'année et aussi au cours de la journée. La façon la plus simple de se protéger de l'ozone consiste à l'éviter, en ajustant ses activités pour ne pas s'exposer.

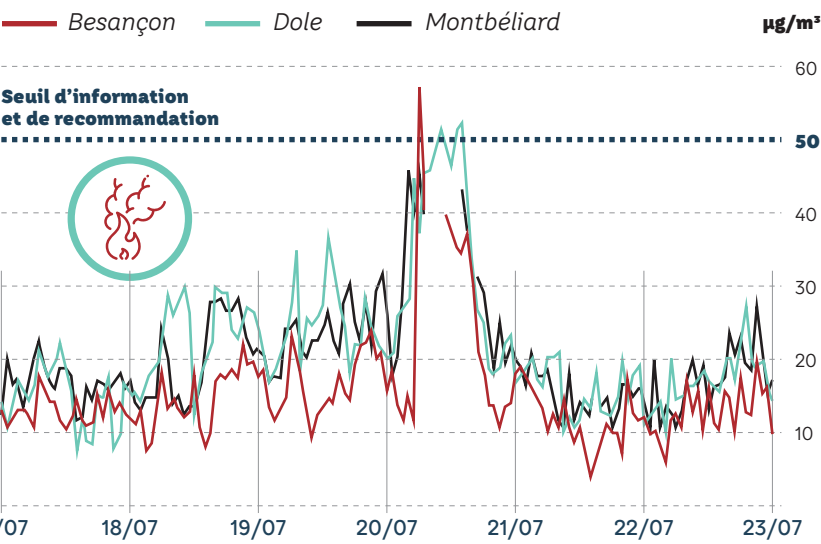
Il est conseillé aux sportifs ou aux enfants de pratiquer des activités tôt le matin, jusqu'à midi, alors que les niveaux d'ozone sont au plus bas. Ce sont également les heures les plus fraîches de la journée, donc le meilleur moment d'en profiter. Il est également recommandé d'aérer son logement à ces horaires, pour éviter de faire entrer la chaleur et l'ozone, et limiter la pollution de son intérieur. Il faut également savoir que l'ozone est absorbé par les arbres, et détruit par l'humidité. Les activités en forêt, sous le couvert, ou à proximité des cours d'eau, sont également à favoriser pour ne pas s'exposer. En intérieur, l'humidification de l'air réduira la présence d'ozone.

Impact des incendies sur la qualité de l'air

Été 2022, les épisodes de sécheresse déclenchent d'importants incendies, dans le Sud-Ouest de la France pour les plus étendus, mais aussi dans le Jura.

Ces incendies provoquent des panaches de fumées chargés en particules dont l'effet s'observe jusqu'à Besançon. Le niveau de particules dans l'air atteint un pic le 20 juillet, à un niveau très proche du seuil de déclenchement d'un épisode de pollution.

Niveau de particules PM10 observé lors des incendies, du 17 au 23 juillet 2022¹



LES CANICULES sont définies à l'échelle départementale, et correspondent à des périodes d'au moins 3 jours de chaleur intense. Lorsque les moyennes des températures maximales et minimales sur 3 jours dépassent les seuils d'alerte, le département est considéré en canicule sur l'ensemble de la période de dépassement.

ACCÈS AUX SOINS

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ POUR LE GRAND BESANÇON (CLS)²

Le territoire du Grand Besançon est couvert par un contrat local de santé, outil de coordination territoriale et programme d'actions construit par les acteurs du territoire pour agir pour la santé des habitants du Grand Besançon ; favoriser l'accès aux soins et à la prévention pour tous et améliorer les contextes sociaux et environnementaux qui influent sur l'état de santé. Le contrat local de santé comprend 41 actions en cours sur notre territoire déployées par les opérateurs de prévention et promotion de la santé.



ÉMERGENCE D'UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS)³



La CPTS CaPaCiTÉS Besançon et Métropole est un dispositif souple à la main des professionnels constitué d'usagers et de l'ensemble des acteurs de la santé. Une CPTS n'est pas une structure qui dispense des soins mais plutôt un outil de coordination de tous les acteurs de la santé. La CPTS est là pour organiser, mettre en relation, fluidifier les parcours, rejoindre les plus éloignés du système de santé, favoriser les initiatives de prévention sur un territoire... Les trois objectifs affichés : assurer une meilleure coordination des soins de ville pour faire face aux enjeux du virage ambulatoire (croissance des maladies chroniques, tension démographique pour certaines catégories de professionnels) ; améliorer la structuration des parcours patient entre la ville et l'hôpital ; répondre à des besoins en santé en regard de son territoire.

SOURCES : 1. ATMO Bourgogne-Franche-Comté ; Santé Publique France, Canicule été 2022, 22 novembre 2022 - 2. ATMO Bourgogne-Franche-Comté

SOURCES : 1. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - 2. www.grandbesancon.fr/cls - 3. www.linkedin.com/company/cpts-capacites-besancon-et-metropole

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE¹

1232 professionnels de santé libéraux exercent dans le Grand Besançon. En termes de démographie médicale, le territoire est bien doté, avec cependant des disparités importantes en fonction des spécialités, en particulier à noter, le manque d’orthophonistes, pédodontistes, pédopsychiatres et neurologues.

Besoins identifiés dans le Grand Besançon

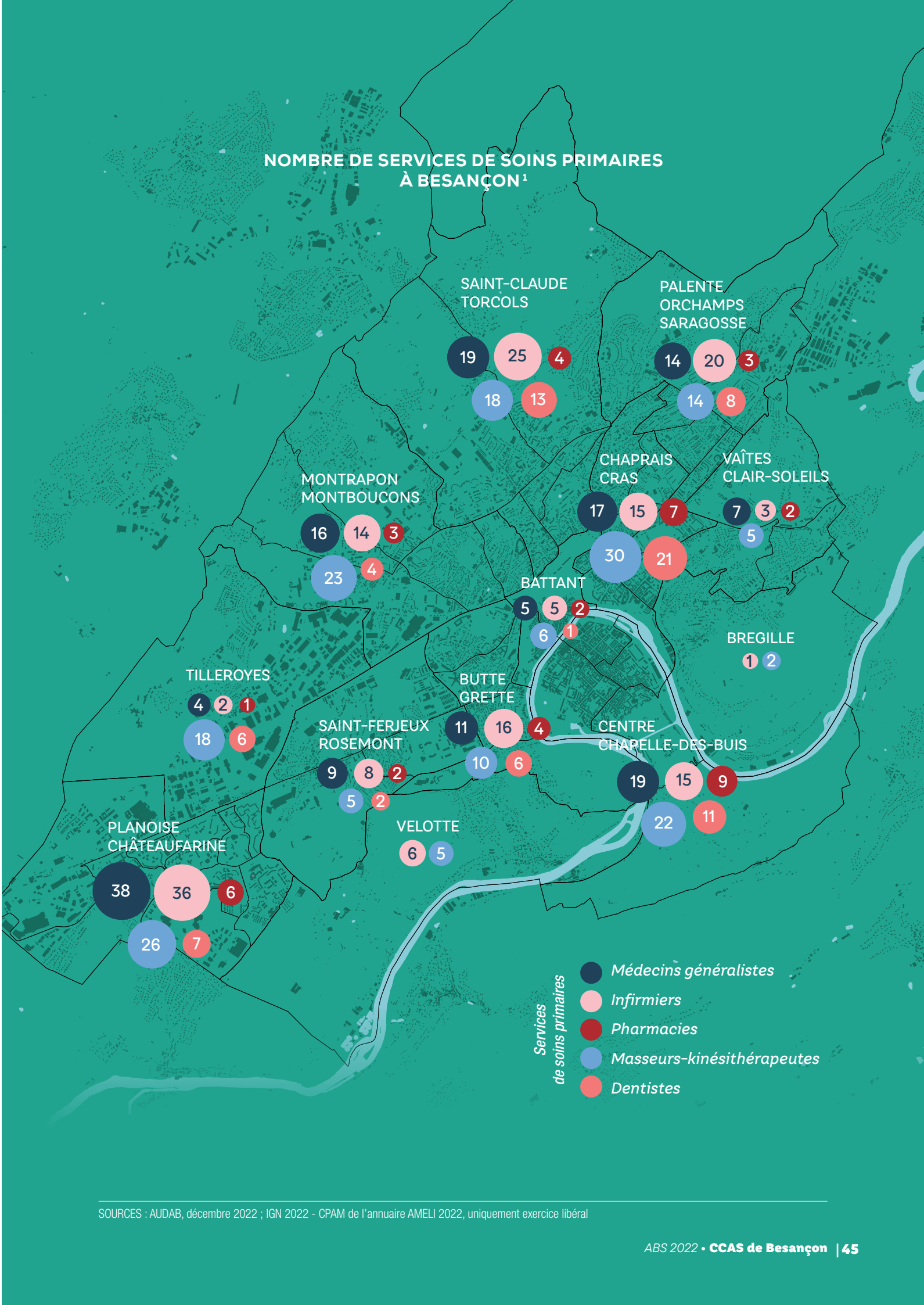


File active de professionnels de santé libéraux au 31 décembre 2021²

	BESANÇON	GRAND BESANÇON				
	nombre	nombre	- de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	+ de 60 ans
MÉDECINS GÉNÉRALISTES	159	247	0	49,4 %	23,1 %	27,5 %
DENTISTES	79	118	9,3 %	45,8 %	27,1%	16,9 %
OPHTALMOLOGISTES	20	21	0	25,0 %	20,0 %	45,0 %
CARDIOLOGUES	34	34	0	44,1 %	26,5 %	29,4 %
PNEUMOLOGUES	8	8	0	25,0 %	37,5 %	37,5 %
GASTRO-ENTÉROLOGUES	11	11	0	44,4 %	44,4 %	11,1 %
DERMATOLOGUES	14	18	0	33,3 %	33,3 %	33,3 %
GYNÉCOLOGUES	4	4	0	25,0 %	25,0 %	50,0 %
GYNÉCOLOGUES-OBSTÉTRICIENS	20	20	0	61,9 %	0	38,1 %
PÉDIATRES	15	15	0	42,9 %	21,4 %	35,7 %
SAGE-FEMMES	18	29	27,6 %	55,2 %	10,3 %	6,9 %
PSYCHIATRES	30	34	0	38,2 %	14,7 %	47,1 %
NEUROLOGUES	3	3	0	33,3 %	0	66,7 %
RHUMATOLOGUES	8	8	0	50,0 %	25,0 %	25,0 %
RADIOLOGUES	31	31	0	45,2 %	25,8 %	29,0 %
ORTOPHONISTES	46	72	15,3 %	58,3 %	16,7 %	9,7 %
INFIRMIERS	166	263	0,4 %	60,1 %	26,2 %	13,3 %
ENDOCRINOLOGUES	4	4	0	25,0 %	25,0 %	50,0 %
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTE	184	285	25,3 %	57,2 %	7,7 %	9,8 %
OTO-RHINO-LARYNGOLOGUE	10	10	0	60,0 %	10,0 %	30,0 %
PHARMACIES	43	65				

Une filière universitaire en odontologie a reçu sa première promotion d’étudiants en septembre 2022. Notre territoire a également un projet de Campus des Métiers et Qualifications (CMQ) en santé qui permettra de travailler sur le taux d’abandon en filière santé, sur l’anticipation des formations et compétences de demain.

SOURCES : 1. Données CPAM - 2. Données CPAM au 31/12/2021



SOURCES : AUDAB, décembre 2022 ; IGN 2022 - CPAM de l'annuaire AMELI 2022, uniquement exercice libéral



ACCÈS À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ¹



La part des bénéficiaires de la CPAM sans complémentaire santé est plus élevée à Besançon (13,7 %) qu'à l'échelle du Grand Besançon (11,9 %) ou du département (11,2 %), pour toutes les classes d'âge. 21,4 % des affiliés CPAM bénéficient de la Complémentaire santé solidaire (C2S sans participation financière, ou C2SP avec participation) ou de l'Aide médicale d'État (AME). Ce taux est plus élevé à Besançon qu'à l'échelle du Grand Besançon (14,6 %) et du Doubs (9,6 %). 18,1 % des affiliés bisontins sont en affection de longue durée (ALD), dont 56 % des plus de 70 ans.

Nombre et proportion de personnes bénéficiaires d'une aide à la complémentaire santé

	Nombre			%		
	BESANÇON	GRAND BESANÇON	DOUBS	BESANÇON	GRAND BESANÇON	DOUBS
C2S, C2SP OU AME	21 559	24 581	47 189	21,4 %	14,6 %	9,6 %

Nombre et proportion de personnes sans couverture complémentaire de santé

	Nombre			%		
	BESANÇON	GRAND BESANÇON	DOUBS	BESANÇON	GRAND BESANÇON	DOUBS
SANS COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE	13 832	20 011	54 906	13,7 %	11,8 %	11,2 %
dont 0-15 ans	2 857	4 838	15 186	16,0 %	15,8 %	16,3 %
dont 16-25 ans	3 547	4 771	12 035	22,9 %	20,4 %	19,3 %
dont 26-30 ans	1 694	2 196	5 426	19,9 %	18,3 %	17,3 %
dont 31-39 ans	2 009	2 682	6 897	16,8 %	13,7 %	12,0 %
dont 40-54 ans	1 868	2 692	7 591	10,6 %	8,6 %	8,1 %
dont 55-69 ans	1 126	1 716	4 799	7,0 %	5,9 %	5,7 %
dont 70 ans et +	731	1 116	2 972	5,3 %	4,7 %	4,3 %



TAUX DE RECOURS AU MÉDECIN-TRAITANT ¹

18,6 % des Bisontins affiliés à la CPAM n'ont pas de médecin-traitant déclaré, dont 25 % des 16-25 ans.

Nombre et proportion d'affiliés à la CPAM sans médecin-traitant déclaré

	Nombre			%		
	BESANÇON	GRAND BESANÇON	DOUBS	BESANÇON	GRAND BESANÇON	DOUBS
SANS MÉDECIN-TRAITANT DÉCLARÉ	18 757	29 182	89 533	18,6 %	17,3 %	18,3 %
dont 0-15 ans	7 741	13 589	40 800	43,5 %	44,4 %	43,8 %
dont 16-25 ans	3 871	5 480	14 812	25,0 %	23,4 %	23,8 %
dont 26-30 ans	1 506	1 882	5 099	17,7 %	15,6 %	16,3 %
dont 31-39 ans	1 858	2 575	8 189	15,5 %	13,2 %	14,2 %
dont 40-54 ans	1 896	2 843	10 543	10,7 %	9,1 %	11,2 %
dont 55-69 ans	1 228	1 874	6 752	7,6 %	6,5 %	8,0 %
dont 70 ans et +	657	939	3 338	4,8 %	4,0 %	4,9 %

SOURCES : AUDAB, décembre 2022 ; IGN 2022 - CPAM de l'annuaire AMELI 2022, uniquement exercice libéral

SOURCES : 1. CPAM - SIAM Erasme Régional, Régime : Bénéficiaires du régime général hors SLM, données au 08/07/2022



CANCER DU COL DE L'UTÉRUS¹

Les infections à papillomavirus humain (HPV) sont très fréquentes et se transmettent lors des contacts sexuels. Environ 8 femmes sur 10 sont exposées à ces virus au cours de leur vie. Dans 60 % des cas, l'infection a lieu au début de la vie sexuelle. Le cancer du col de l'utérus est principalement dû à la persistance au niveau du col utérin d'une infection à papillomavirus humain à haut risque oncogène. La prévention de ce cancer repose sur la vaccination (prévention primaire), et sur le dépistage par cytologie sur frottis cervico utérins ou par recherche d'HPV (prévention secondaire) qui permet de détecter les lésions précancéreuses et de les traiter avant leur transformation maligne, ou de diagnostiquer les cancers à un stade précoce.

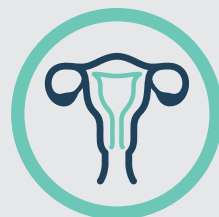
Dans le Doubs, sur la période 2014-2018, 31 cancers du col de l'utérus ont été diagnostiqués en moyenne chaque année, avec une médiane d'âge au diagnostic de 53 ans. Huit femmes en décèdent chaque année. Près de 190 lésions précancéreuses ont été diagnostiquées sur la même période, la médiane d'âge est de 36 ans. Les femmes domiciliées dans le Doubs, atteintes d'un cancer du col de l'utérus entre 2011 et 2015, ont une survie à 5 ans de 60 %. La survie diminue avec l'âge au moment du diagnostic. Les femmes les plus jeunes ont des survies plus élevées que les femmes les plus âgées. La survie à 5 ans passe de 86 % pour les femmes de moins de 45 ans à 41 % pour celles de 65 ans et plus.

Le nombre de femmes qui décèdent d'un CCU est encore important en France (plus de 1 000 femmes chaque année) alors que ce cancer pourrait devenir exceptionnel si les moyens de prévention primaire et secondaire disponibles étaient utilisés de façon optimale (forts taux de couverture vaccinale et de réalisation de test de dépistage).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée aussi bien pour les filles que pour les garçons dès l'âge de 11 ans. Pratiquée avant le début de la vie sexuelle, l'efficacité de la vaccination est proche de 100 %. Chez les garçons, les données de couverture vaccinale contre le HPV sont pour la cohorte de naissance 2006 de 5,2 % en Bourgogne-Franche-Comté, montrant la très faible proportion de vaccinés dans cette population aujourd'hui ; la moyenne nationale étant à peine plus élevée (6 %).

Les principaux groupes de femmes non participantes au dépistage sont les suivants :

- femmes de + de 50 ans, alors que l'âge médian au diagnostic de ce cancer est de 53 ans ;
- femmes ménopausées ;
- femmes dans une situation économique et/ou sociale défavorable ;
- femmes en situation de handicap, de dépendance et/ou hébergées en institut ;
- femmes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS).



1 000 décès/an
Moyenne du nombre de décès
par an causés par le CCU
en France



8 femmes sur 10 sont exposées
aux virus responsables de HPV

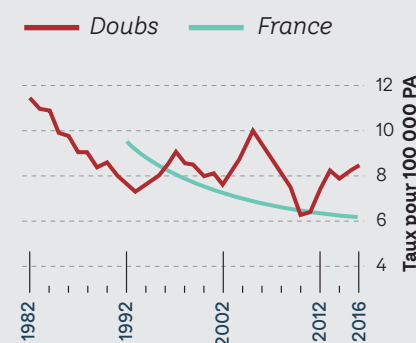


Prévention primaire :
la vaccination



Prévention secondaire :
le dépistage

Évolution de l'incidence des CCU dans le Doubs et en France



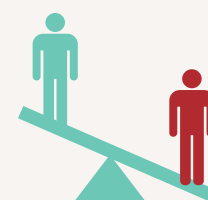
SOURCES : 1. Santé Publique France, Les infections à papillomavirus humains (HPV), mis à jour le 22/07/2021 ; Bulletin de Santé Publique Bourgogne-Franche-Comté, avril 2022 - Vaccination Info Service - Registre des Tumeurs du Doubs - Institut National du Cancer, Les freins au dépistage : sensibiliser et convaincre.

FOCUS SPORT

L'activité physique, un enjeu pour la santé

SURPOIDS, OBÉSITÉ ET DIABÈTE EN HAUSSE

Depuis plusieurs années, la problématique de surpoids, d'obésité et de diabète s'accroît en France, au niveau local comme au niveau régional. Un problème aggravé par la diminution des activités physiques constatée depuis la crise sanitaire et une augmentation de la sédentarité. De 2018 à 2020, le nombre de personnes touchées par l'obésité augmente, de même que le nombre de personnes atteintes de maladies chroniques ou souffrant d'une pathologie de longue durée¹. L'inactivité physique devient la première cause de mortalité évitable, devant le tabagisme.



1^{re} cause de décès
De 2018 à 2020, l'inactivité
physique cause plus de décès
que le tabagisme



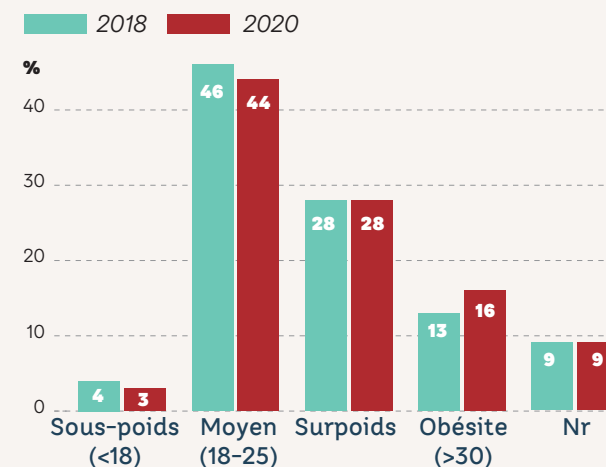
70 % des femmes
ont un niveau d'activité
physique inférieur aux
recommandations, contre
42 % des hommes

95 % des adultes français sont exposés à un risque de détérioration de la santé à cause d'un manque d'activité physique ou de longues heures passées en position assise². Ce risque est majoré si ces facteurs sont cumulés à un excès de sédentarité, soit plus de 8 heures par jour passées en position assise. Les femmes sont les plus exposées aux risques, puisque 70 % d'entre elles ont un niveau d'activités physiques bien inférieur aux recommandations, contre 42 % des hommes. Les adultes à faible niveau d'études et les moins de 45 ans figurent parmi les personnes les plus touchées.

Pour préserver sa santé, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail recommande de :

- pratiquer 30 minutes, 5 fois par semaine, une activité cardiorespiratoire comme monter les escaliers ou faire du vélo, courir, marcher à bonne allure ;
- effectuer du renforcement musculaire 1 à 2 fois par semaine comme, porter une charge lourde, jouer au tennis, faire de la natation ou de l'aérobic ;
- réaliser des exercices d'assouplissement comme de la gymnastique, de la danse ou encore du yoga, 2 à 3 fois par semaine.

Évolution de l'incidence de masse corporelle (IMC), en France³



En Bourgogne-Franche-Comté⁴, l'inactivité physique est responsable de la prévalence de cas d'insuffisance pondérale, de surpoids et d'obésité, en particulier chez les jeunes. Sur 800 collégiens dépistés, plus de 20 % sont en situation de surpoids et près de 6 % souffrent d'obésité.

Dépistage⁴ santé solaire 2021-2022 réalisé en classe de 6^e

	ÉLÈVES	Surpoids*	Obésité**
BESANÇON	800	20,5 %	5,8 %
GRAND BESANÇON	1 492	17,4 %	4,8 %
DOUBS	4 502	19,9 %	4,9 %
RÉGION BFC	1 167	1 284	5,8 %

*dont obésité selon les références françaises / **références internationales

SOURCES : 1. INJEP, Baromètre national des pratiques sportives 2020, février 2021 - 2. ANSES, Manque d'activité physique et excès de sédentarité : une priorité de santé publique, 15/02/2020 - 3. INJEP / Ministère des Sports / CREDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2018 et 2020 - 4. Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Bourgogne Franche-Comté (REPOP), Dépistage infirmier DSDN 25 -REPOP BFC

LE SPORT SUR ORDONNANCE



Au regard des multiples enjeux et nombreux bénéfices du sport, les pouvoirs publics affichent leur volonté de hisser l'activité physique et la lutte contre la sédentarité au titre des priorités de santé publique. L'activité physique est aujourd'hui non seulement un objectif de prévention primaire mais également un outil de prévention secondaire et tertiaire. L'objectif des pouvoirs publics est de développer une culture sport-santé tout au long de la vie, y compris dans le cadre d'un traitement thérapeutique non médicamenteux.



PRÉVENTION SECONDAIRE ET TERTIAIRE

La prévention secondaire vise à agir au tout début de la maladie afin d'en limiter l'évolution ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. La prévention tertiaire consiste, lorsque la maladie est installée, à réduire l'aggravation, les complications, invalidités ou rechutes. Pour chacune des pathologies ciblées, la pratique de la discipline sportive concernée permet de répondre à plusieurs objectifs thérapeutiques.

La loi du 26 janvier 2016 introduit la possibilité, pour le médecin-traitant, de prescrire une activité physique adaptée à certains patients atteints d'une affection longue durée dans le cadre de parcours de soins¹.

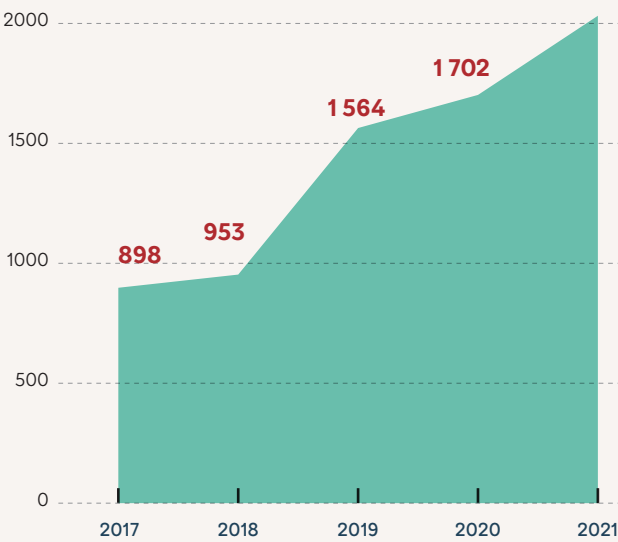
La réalisation de 500 maisons sport-santé au niveau national est destinée à faciliter la mise en œuvre de cette loi. Les maisons de santé ont pour mission d'informer les publics et de les orienter vers les offres sport-santé existantes, de les sensibiliser aux bénéfices de l'activité physique, de développer un réseau de proximité de qualité intégrant professionnels de santé, associations et clubs sportifs. Elles portent une attention spécifique aux publics les plus éloignés des pratiques sportives et en situation de précarité.

À Besançon, le dispositif sport-santé est coordonné par le Comité régional olympique et sportif (CROS) qui gère trois maisons labellisées : le CROS BFC, la Maison sport-santé du Centre d'optimisation de la performance sportive (COS) et Cap ASA santé, issue de l'association Don du souffle.



Le nombre de bénéficiaires du dispositif Santé sur ordonnance a plus que doublé au cours des 5 dernières années. Le Doubs concentre à lui seul 41 % des bénéficiaires de la région. En 2021 à Besançon, près de 100 médecins prescripteurs ont participé au dispositif PASS (Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé).

Évolution du nombre de bénéficiaires du dispositif PASS, en Bourgogne-Franche-Comté²



Les chiffres du dispositif PASS à Besançon

255 Bisontins sédentaires atteints de pathologies chroniques ou en situation de perte d'autonomie ont bénéficié du dispositif. Pour la majorité, il s'agit de femmes (84 %). La moyenne d'âge est de 63 ans. 82 créneaux de pratiques sportives ont été mis en place par le CROS avec 12 structures conventionnées avec le réseau (associations sportives, cabinets de kinésithérapie...).



84 %
des bénéficiaires
du dispositif PASS
sont des femmes

63 ans
Moyenne d'âge
du public

Les activités physiques et sportives proposées recouvrent un grand nombre de disciplines sportives, dont des créneaux "aquatiques" mis en place dans les piscines municipales bisontines.

Structures conventionnées PASS¹

	NOMBRE
ASSO PATIENTS	3
ASSO SPORTIVE	19
CLUB AFFILIÉ	68
CABINET KINÉ	7
COMITÉS DÉPARTEMENTAUX	9
LIGUES / CR	1
THERMES	1
CAB PSYCHOMOT	1
COLLECTIVITÉS	8

Formation des intervenants PASS¹

DIPLÔMES	NOMBRE
BP/BE	103
LICENCE APA	63
CQP	8
DIPLÔME FÉDÉRAL	2
KINÉ	9
PSYCHOMOT	2
AUTRES STAPS	2
	189



De l'importance d'associer sport et vie

« C'est l'organisation même de nos modes de vies qui est à revoir : que ce soit dans l'espace public, en laissant davantage de place aux mobilités actives comme le vélo ou la marche, ou sur le lieu de travail, en favorisant la pratique sportive et en limitant les temps de sédentarité, ou encore dans le système scolaire en augmentant l'espace et le temps dédiés aux activités physiques et sportives. »

Pr Irène Margaritis
Cheffe de l'Unité d'évaluation des risques liés à la nutrition à l'Anses

SOURCES : 1. INJEP notes et rapport baromètre 2020 - 2. Réseau Sport Santé Bourgogne-Franche-Comté, Données 2021

SOURCES : 1. Réseau Sport Santé Bourgogne Franche-Comté, Données 2021



Besançon

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

ABS

DISPONIBLE POUR CHAQUE QUARTIER

*Pour aller plus loin, retrouvez les dossiers
complets de l'ABS quartier par quartier sur le site :*

WWW.BESANCON.FR/CCAS

03 81 41 21 21

7-9 rue picasso 25000 BESANÇON
ccas@besancon.fr



Grand
Besançon
Métropole

Ville de
Besançon